



**Contrat
de rivière** Giscle et fleuves côtiers
du golfe de Saint-Tropez
2015 – 2020

BILAN MI PARCOURS

Plan

1. Préambule	3
2. Eléments de contexte.....	4
2.1. Présentation succincte du bassin	4
2.2. Périmètre et démarches associées	4
2.3. Historique.....	6
2.4. Réponse au programme de mesures - SDAGE 2016-2021	6
2.5. Objectifs et synthèse du Contrat	7
2.6. Organisation des acteurs.....	8
3. Bilan technico-financier des actions réalisées	10
3.1. Clé de lecture.....	10
3.2. Volet A : Amélioration de la qualité de l'eau	11
3.3. Volet B : Restauration et préservation des milieux	18
3.4. Volet C : Gestion des inondations	25
3.5. Volet D : Gestion et partage de la ressource en eau	30
3.6. Volet E : Gestion des eaux côtières	34
3.7. Volet F : Gouvernance et communication	37
3.8. Bilan global et seconde phase.....	43
4. Evaluation des actions réalisées.....	44
4.1. Réduction des pressions et fonctionnalités des milieux	44
4.2. Qualité physico-chimiques et écologique des eaux	46
4.3. Communication.....	48
4.4. Réponses aux attentes du Comité d'agrément	48
4.5. Cohérence avec la SLGRI.....	49
5. Conclusion.....	51

1. Préambule

La mise en œuvre du précédent Contrat de rivière (Contrat de rivière de la Giscle, de 2005 à 2010) a permis de faire connaître et monter en puissance le syndicat de rivière de la Giscle.

Dès lors, des actions de gestion intégrée se sont développées.

Le territoire bénéficiait également de la démarche de Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) d'intention sur le bassin versant du Préconil, élaborée par le syndicat intercommunal d'aménagement du Préconil.

Dès 2013, c'est la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez qui devient la structure porteuse du PAPI d'intention du Préconil. Grâce à cet historique d'action et d'étude, l'utilité et la nécessité des travaux d'entretien et de restauration sont confirmées et les actions du Contrat de rivière de la Giscle et fleuves côtiers du golfe de Saint-Tropez (2015-2020) ont été rapidement lancées en 2015.

L'animation par la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, qui exerce sur d'autres secteurs géographiques (notamment la baie de Cavalaire) et développe des compétences en lien avec le reste du cycle de l'eau (observatoire marin, service d'assainissement non collectif) a permis d'assurer une gouvernance forte.

Les connaissances et la technicité se sont développées au sein du service cours d'eau depuis 2015 : réalisation d'études, élaboration de schémas d'aménagement et embauche de 2 nouveaux agents.

Maintenant que la position de la collectivité est stabilisée et renforcée, la phase 2 du Contrat de rivière de la Giscle et fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez permettra de confirmer les actions et d'engager les actions de communication et sensibilisation.

Ce rapport a pour objectif de faire un bilan des actions engagées et réalisées entre 2015 et 2018, à la fois technique et financier et d'esquisser la seconde phase du Contrat de rivière qui sera mise en œuvre durant les années 2019 et 2020.

La validation du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau fin 2018 explique notamment le décalage temporel du mi-parcours.

2. Eléments de contexte

2.1. Présentation succincte du bassin

Situé entre le massif des Maures et le pourtour littoral, le territoire est caractérisé par un contraste important entre les milieux naturels forestiers du massif des Maures et le littoral où sont développées les activités économiques liées au tourisme. Ce sont les cours d'eau (fleuves côtiers) et leurs plaines alluviales qui composent géographiquement le trait d'union entre ces deux ensembles.



Estuaire de la Giscle dans le Golfe de Saint-Tropez

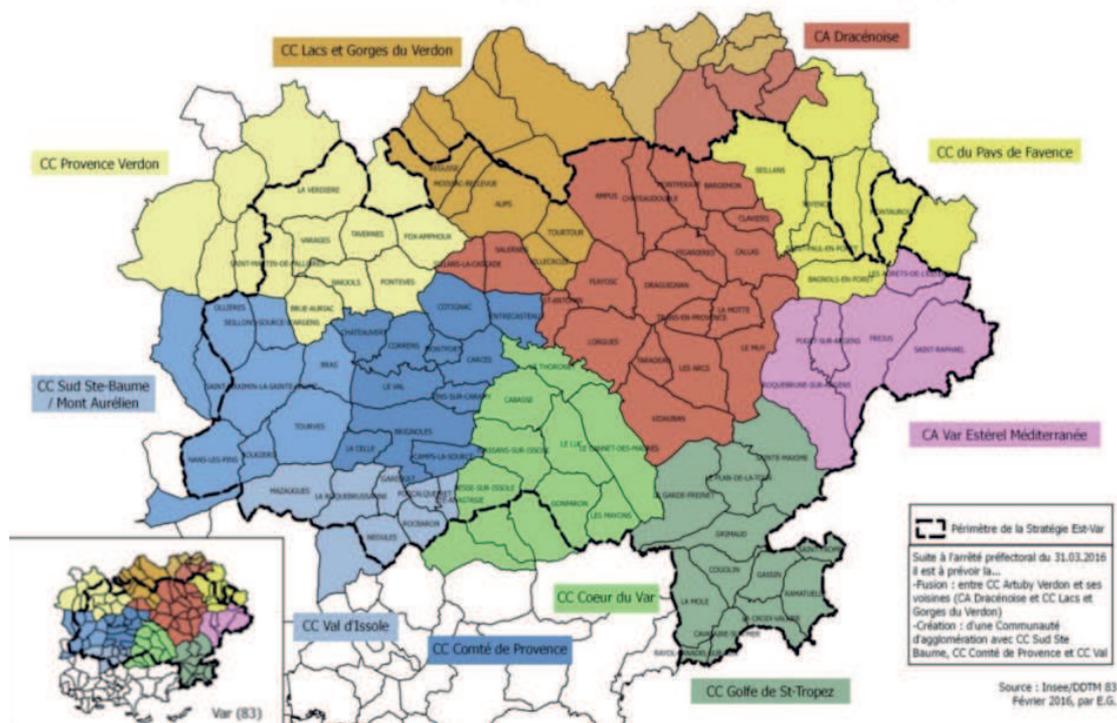
Les principaux cours d'eau du territoire sont les suivants :

- Le Préconil qui prend sa source au col de Vignon à 330 m d'altitude (commune du Plan-de-la-Tour) et se jette dans le Golfe de Saint-Tropez 13,8 km en aval, après avoir traversé la commune de Sainte-Maxime. Il draine ainsi un bassin versant d'environ 36 km². Ses affluents principaux sont : le ruisseau d'Emponse, le Gourier, le vallon du Couloubrier et le vallon de Bouillonnet.
- La Giscle dont la source se situe au cœur du massif des Maures sur la commune de Collobrières, à environ 650 m d'altitude. Après un cours de 26,7 km nord-ouest / sud-est, elle se jette dans le golfe au droit de Port Grimaud et des marines de Cogolin. Son bassin versant d'environ 235 km² comprend notamment le ruisseau de Pignegut, le ruisseau de Val de Gilly, le vallon de la Tourré, le ruisseau de Grenouille, la Môle et enfin la Garde.
- Le Bourrian, qui prend sa source sur les collines de La Croix-Valmer à 300 m d'altitude et draine un bassin versant de 18 km². Sur son cours d'à peine 9 km, il reçoit les eaux du ruisseau de la Vernatelle et du ruisseau de l'Escaled. Le Bourrian a été dérivé de son tracé d'origine en 1968 lors de la construction des complexes immobiliers de Port Cogolin, des Marines de Gassin et Cogolin. Il se jetait préalablement dans une vaste lagune, également alimentée par le Bélieu.
- Le Bélieu, petit cours d'eau de plaine qui prend naissance près de la Rouillère à Ramatuelle (51 m d'altitude) et trouve son embouchure au niveau de la plage de Cogolin. A la différence du Bourrian, le Bélieu a conservé une embouchure naturelle. Son bassin versant de 12 km² comprend notamment le ruisseau de Val de Bois.
- Les ruisseaux de la baie de Pampelonne, dont le principal fleuve côtier du Gros Vallat, prennent tous naissance sur la commune de Ramatuelle et confluent en mer sur la plage de Pampelonne. Il s'agit principalement de cours d'eau intermittents. Le bassin versant de la baie de Pampelonne s'étend sur une superficie de 25 km². Il est encadré à l'Est par la zone littorale qui s'étend sur 5 km entre le Cap Camarat au Sud et le Cap Pinet au Nord, et à l'ouest par un massif peu élevé dominant le village de Ramatuelle. Les ruisseaux qui drainent ce bassin sont tous orientés Ouest – Est et se jettent tous en mer au niveau de la Plage de Pampelonne.
- Les talwegs de la baie de Cavalaire (Castillane, Ricarde) sont tous orientés Nord Sud et sont intermittents.

2.2. Périmètre et démarches associées

Le périmètre d'action du Contrat de rivière s'étend sur le territoire de la Communauté de communes Méditerranée Portes des Maures pour la partie amont de la Môle (cours d'eau nommé les Campaux avant la confluence avec la Verne). Cependant, c'est bien la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dont le périmètre englobe très largement celui du Contrat de rivière qui est la structure porteuse de la démarche.

INTERCOMMUNALITE
Territoire Est-Var
Communauté de communes (CC) et Communauté d'agglomération (CA)



Périmètre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation Est-Var

2.3. Historique

Un premier schéma de Restauration d'Aménagement et de Gestion sur le bassin versant de la Giscle était engagé en 1999.

Le 17 décembre 2004, le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée validait le dossier définitif du 1^{er} Contrat de rivière de la Giscle, mis en œuvre de 2005 à 2010.

Le syndicat de la Giscle est dissous au 1^{er} janvier 2013. La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez devient alors structure porteuse du second Contrat de rivière.

Requalifié en PAPI d'intention, le PAPI du bassin versant du Préconil a été labellisé le 30 mai 2013, donnant à une convention cadre pour la période 2013-2015. Un avenant a permis sa poursuite durant les années 2016 et 2017.

Le 18 décembre 2013, le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée émet un avis favorable concernant l'avant-projet de Contrat de rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez 2015-2020.

Enfin, le Contrat de rivière est officiellement signé par ses parties prenantes le 27 octobre 2015.

2.4. Réponse au programme de mesures - SDAGE 2016-2021

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 et son programme de mesures associé instaurait plusieurs axes de travail concernant les masses d'eau du territoire. Le Contrat de rivière permet de répondre à chacun d'entre eux, comme détaillé ci-dessous :

2.4.1. Masses d'eau superficielles

Masse d'eau	Code DCE	Pression à traiter	Code mesure	Libellé mesure	Actions du Contrat de rivière répondant à la problématique
Giscle et côtiers Golfe de Saint-Tropez	LP_15_04	Altération de la continuité + Altération de la morphologie	MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	Actions B2, B6, B7, B8, B9
Giscle et côtiers Golfe de Saint-Tropez	LP_15_04	Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Actions B6, B7
Giscle et côtiers Golfe de Saint-Tropez	LP_15_04	Altération de la morphologie	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de	Actions B8, B9

				l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	
Gisèle et côtiers Golfe de Saint-Tropez	LP_15_04	Altération de la morphologie	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Action B11
Gisèle et côtiers Golfe de Saint-Tropez	LP_15_04	Altération de l'hydrologie	RES0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	Actions D2, D6
Gisèle et côtiers Golfe de Saint-Tropez	LP_15_04	Altération de l'hydrologie	RES0303	Mettre en place des modalités de partage de la ressource en eau	Action D2, D6
Gisèle et côtiers Golfe de Saint-Tropez	LP_15_04	Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)	ASS0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	Action A2
Gisèle et côtiers Golfe de Saint-Tropez	LP_15_04	Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	Action A10
Gisèle et côtiers Golfe de Saint-Tropez	LP_15_04	Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0401	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la directive ERU	Actions A4, A5
Gisèle et côtiers Golfe de Saint-Tropez	LP_15_04	Prélèvements	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Action D2

2.4.2. Masses d'eau souterraines

Masse d'eau	Code DCE	Pression à traiter	Code mesure	Libellé mesure	Actions du Contrat de rivière répondant à la problématique
Alluvions de la Gisèle et de la Môle	FRDG 375	Intrusion salée	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	D2 : élaboration d'un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)
Alluvions de la Gisèle et de la Môle	FRDG 375	Prélèvements	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	D6 : Mise en place d'une politique d'économie d'eau + Mise en œuvre du plan de gestion de la ressource en eau
Alluvions de la Gisèle et de la Môle	FRDG 375	Prélèvements	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	D2 : élaboration d'un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)

Les mesures de la seconde masse d'eau souterraine identifiée sur le territoire (Socle des massifs de l'Estérel, des Maures et Iles d'Hyères – FRDG609) concernent uniquement la Directive nitrates, qui elle, n'est pas déployée sur le périmètre de la Communauté de communes. Elles n'apparaissent donc pas dans le présent rapport.

2.5. Objectifs et synthèse du Contrat

Le contenu du Contrat de rivière s'attache à répondre à la fois aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, aux mesures du SDAGE 2016-2021 ainsi qu'à certaines problématiques locales mises en évidence dans le diagnostic du territoire.

Le programme d'actions du Contrat de rivière est structuré en 6 volets.

Volet A: Qualité des eaux

Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux, pour atteindre le bon état des milieux et satisfaire les usages

17 actions

Montant prévisionnel phase 1 : 21,6 M € HT

Volet F : Gouvernance et communication

Assurer l'animation, la mise en oeuvre et le suivi pérennes du Contrat de rivière

Développer et enraciner une culture des cours d'eau (compréhension, acceptation et respect)

11 actions

Montant prévisionnel phase 1 : 0,3 M € HT

Volet B: Milieux naturels

Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques tout en tenant compte des enjeux locaux

15 actions

Montant prévisionnel phase 1 : 5,3 M € HT

Volet E : Gestion des eaux côtières

Mettre en place une gestion concertée des embouchures des fleuves et des eaux côtières

4 actions

Montant prévisionnel phase 1 : 0,8 M € HT

Volet C : gestion des inondations

Limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le territoire, tout en respectant le fonctionnement naturel des cours d'eau

13 actions

Montant prévisionnel phase 1 : 1,9 M € HT

Volet D : Ressource en eau

Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir

8 actions

Montant prévisionnel phase 1 : 2,3 M € HT

Présentation des 6 volets du Contrat de rivière

Le montant prévisionnel de la première phase du Contrat de rivière s'élevait à 32 403 800 € HT.

Lors de l'approbation du Contrat de rivière, les partenaires financiers s'engageaient à hauteur :

- de 9 508 000 € HT pour l'Agence de l'eau (soit 29%)
- de 1 141 000 € HT pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (soit 4%)
- indéterminée pour le Département du Var.

La première phase du Contrat de rivière a été principalement centrée sur les connaissances et les études d'avant-projet avec notamment :

- le renforcement des connaissances en termes de pollutions et concernant le fonctionnement hydromorphologique et hydraulique de l'ensemble des principaux cours d'eau ;
- l'accompagnement de professionnels (viticulteurs, activités de carénage, entreprises vulnérables,...) ;
- la mise en œuvre de plans de gestion avec la restauration et l'entretien régulier des principaux cours d'eau du territoire ;
- l'appui aux communes pour organiser les gestions de crise en cas d'inondation ;
- le suivi des ressources en collaboration étroite avec le syndicat des eaux ;
- la mise en place de programmes d'éducation de développement durable avec les scolaires.

La seconde phase consistera à la mise en œuvre de plusieurs chantiers concrets :

- construction de la nouvelle station d'épuration de Grimaud
- mise en œuvre du programme de travaux sur la Garde

Cette seconde phase sera l'occasion de développer les axes de communication et de sensibilisation et de valoriser l'ensemble des actions entreprises.

2.6. Organisation des acteurs

2.6.1. Gouvernance

Le comité de rivière, constitué par arrêté préfectoral le 30 juillet 2013, réunit classiquement des partenaires techniques et financiers de différents collèges : l'Etat et ses établissements publics, les usagers et associations et enfin les collectivités territoriales.

Le comité de rivière a été réuni le 27 octobre 2015 pour la signature du Contrat de rivière et le 18 janvier 2017 à l'occasion de la validation du Plan de gestion de la ressource en eau des nappes alluviales.



Comité de rivière du 27 octobre 2015

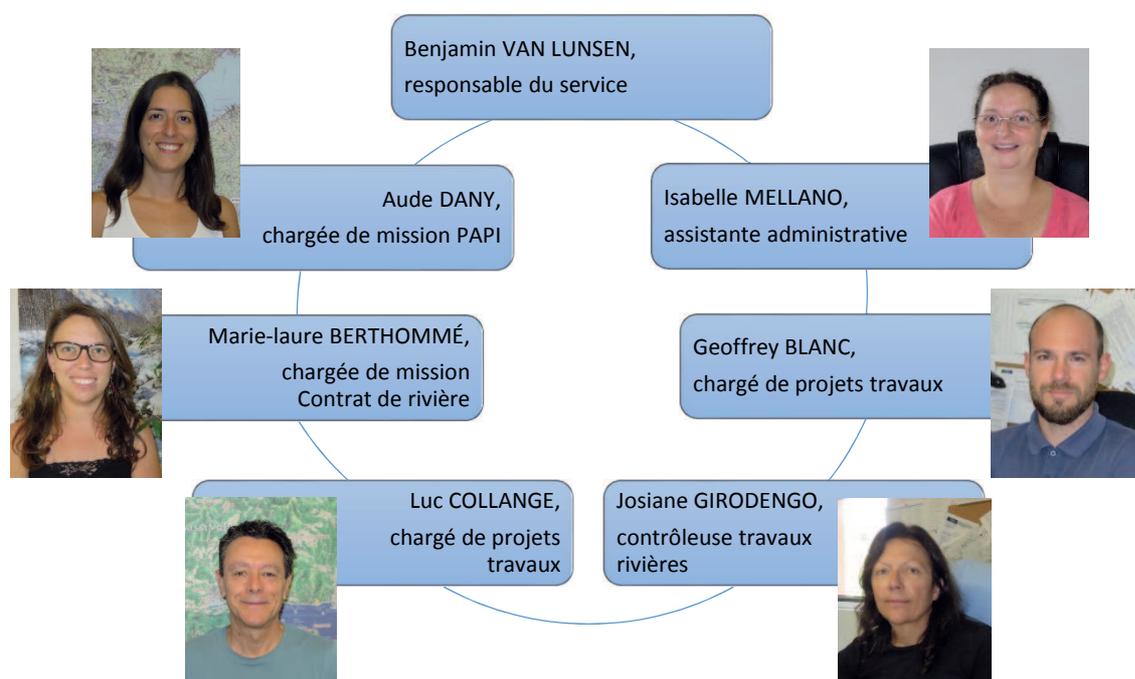
2.6.2. Pilotage et animation

Suite aux conséquences des réformes territoriales et principalement de la loi Notre, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez s'est enrichie de deux compétences :

- la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations au 1^{er} janvier 2017
- la compétence Eau au 1^{er} janvier 2018.

Cette dernière s'est vue accompagnée de la dissolution du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM).

L'animation du Contrat de rivière est toujours assurée par le service cours d'eau qui a évolué depuis 2015 : maintenant composé de 7 agents territoriaux.



De façon complémentaire, le service espaces maritimes / observatoire marin assure les études et le suivi de l'évolution des zones littorales terrestres et maritimes (érosion des plages, qualité des eaux de baignade notamment).

3. Bilan technico-financier des actions réalisées

3.1. Clé de lecture

Pour faciliter la lecture concernant l'avancement des actions, celles-ci sont majoritairement présentées sous forme de tableau.

Un premier état d'avancement général est donné en distinguant les actions engagées, terminées, à lancer d'ici 2020 ou encore suspendues (qui ne seront pas réalisées dans le cadre de ce Contrat de rivière).

Un code couleur permet de mettre en exergue :

- les actions modifiées (en termes d'objectifs ou de réévaluation de coûts) apparaissent en bleu,
- les actions suspendues sont inscrites en gris,
- les nouvelles actions en rouge
- les autres actions restent rédigées en noir.

L'état d'avancement technique est également détaillé en tenant compte des conditions suivantes :

0%	Action non lancée
25%	Action démarrée <ul style="list-style-type: none">- demande de subvention réalisée- si étude : diagnostic en cours- si travaux : maîtrise d'œuvre en cours ou travaux préalables réalisés ou 1er investissements réalisés- si animation : groupe de travail créé et réuni au moins une fois
50%	Action en cours <ul style="list-style-type: none">- dans le cadre d'actions pluriannuelles, action à mi-parcours- si étude : diagnostic réalisé et propositions émergentes- si travaux : étude de maîtrise d'œuvre finalisée (étude projet) ou travaux commencés- si animation : groupe de travail actif, projets qui émergent
75%	Action en finalisation <ul style="list-style-type: none">- le solde des actions n'a pas encore été demandé- si étude : le scénario doit être validé- si travaux : en cours de finalisation- si animation : groupe de travail actif, projets se concrétisent
100%	Action terminée

Les spécificités apparaissant dans le bilan financier sont les suivantes :

PM Pour Mémoire (financement via une autre action)

F Fonctionnement

806 € Montant réalisé supérieur au prévisionnel

5 600 € Fortes incertitudes sur le plan de financement

Enfin, il est important de souligner un décalage temporel évident entre les montants d'aides accordées (extraits des conventions d'aide de chaque organisme financeur concerné) et l'aide effectivement versée au moment de la rédaction de ce rapport.

3.2. Volet A : Amélioration de la qualité de l'eau

3.2.1. État général d'avancement

L'état d'avancement du volet A est le suivant :

Volet A	
Engagée	10
Terminée	6
A lancer d'ici 2020	0
Suspendue	1
Total actions	17



Le taux d'avancement des actions en lien avec la qualité est plutôt bon : toutes sont engagées et une seule est suspendue.

Les actions se rapportant à des études de connaissances ont été réalisées alors que les travaux à proprement parler peuvent être engagés mais sont rarement terminés. Ces derniers concernent particulièrement la station d'épuration de Grimaud et les réseaux d'assainissement collectif.

Par ailleurs, l'action concernant les aires de lavage collective des pulvérisateurs a été suspendue faute de maîtrise d'ouvrage et de besoins clairement identifiés. Concrètement, au vu de la difficulté à définir un emplacement qui facilite les déplacements d'un nombre suffisant d'exploitants, les lavages sont privilégiés à la parcelle.

3.2.2. Bilan technique

VOLET	N°	ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	PRIORITÉ	PHASAGE PRÉVU EN 2015	AVANCEMENT (%)					RÉSUMÉ TECHNIQUE
						0	25	50	75	100	
Volet A : Amélioration de la	Objectif 1 – Réduire la pollution domestique										
	A_2	Réaliser / actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux usées	La Croix Valmer	1	2015					X	La commune de la Croix-Valmer a réalisé en 2015 un schéma d'assainissement avec une prise en compte des ruissellements pluviaux.
	A_3	Mettre en conformité les réseaux d'assainissement collectif	SIA Cogolin Gassin, La Mole, Grimaud	1	2015 à 2020			X			La commune de Grimaud conduit des travaux en maîtrise d'ouvrage direct (chemin de Caucadis, pré Saint-Michel et Haut de Grimaud, postes de refoulement de Beauvallon, de l'échangeur) et les copropriétés de Port Grimaud et des Prairies de la Mer se sont engagées dans de futurs travaux de mise en conformité.

										<p>Sur ses 64 km de réseaux publics et privés, le SIA de Cogolin-Gassin a dans un premier temps mis en place une sectorisation des réseaux pour qu'une instrumentation permette ensuite de détecter et quantifier les arrivées d'eaux claires parasites. Depuis des travaux de renouvellement de réseaux sont mis en oeuvre à raison de 500 000 € par an. Par ailleurs, un contrôle systématique de mise en conformité en cas de vente a également été instauré depuis le 1er janvier 2017.</p> <p>La commune de la Mole a étanchéifié 8 regards en 2015 et commande à son délégataire une étude approfondie des arrivées d'eaux claires parasites en 2018.</p>
A_4	Mettre en conformité la station d'épuration (STEP) de Grimaud	Grimaud	1	2015 à 2017		X				<p>Une concession globale sur une période de 20 ans a été confiée à la société la SAUR pour construire la nouvelle station d'épuration et exploiter le service public d'assainissement. L'arrêté préfectoral du 26 avril 2018 porte autorisation au titre de l'article L 214-1 du Code de l'environnement. La future station disposera d'une capacité de 55 100 équivalents habitants. La filière de traitement des eaux retenue consiste à un traitement par boues activées classiques et une séparation de la boue et de l'eau épurée par filtration au travers de membranes immergées. La filière de traitement de boues comprendra la déshydratation des boues sur site et une valorisation sur installation agréée. Enfin une option de réutilisation des eaux usées traitées à des fins d'irrigation a été retenue.</p>
A_5	Mettre en conformité la STEP de la Mole	La Mole	1	2015 à 2017					X	<p>La nouvelle installation d'épuration de la Mole a été dimensionnée pour une capacité de 1 900 équivalents habitants. Cette installation comprend deux étages avec deux filtres plantés de roseaux. Par ailleurs, il ne devrait plus y avoir de rejet dans la rivière à proximité grâce à la construction d'une zone d'infiltration.</p>
A_6	Valoriser les boues et composts produits sur le territoire communautaire	CC du Golfe de Saint-Tropez	2	2017					X	<p>Une valorisation locale des boues de station d'épuration a été étudiée en partenariat avec la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures. Après un diagnostic du périmètre d'étude, les techniques de valorisation les plus pertinentes s'orientaient vers une solution de compostage ou d'incinération. Faute de proposition de foncier, l'étude de faisabilité n'a pas pu aboutir et l'export actuel des boues perdure.</p>
A_7	Mettre en place des dispositifs d'assainissement collectif de taille réduite à Grimaud	Grimaud	2	2015 à 2017			X			<p>La station de Val de Gilly, d'une capacité de 120 EH et 18 m3/j consistera à un traitement biologique par filtres plantés de roseaux sur 2 étages.</p> <p>Le foncier n'étant pas disponible au hameau de la Tourre, celui-ci restera donc en assainissement non collectif.</p>
A_8	Améliorer les dispositifs d'ANC	CC du Golfe de Saint-Tropez, particuliers	2	2015 à 2020				X		<p>La situation constatée à la fin de l'année 2017 et depuis la création du SPANC en 2015 est la suivante : 174 installations absentes ou installations jugées non conformes et présentant un</p>

										risque avéré ; 2 135 installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré ; 2 286 installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service (4 595 installations contrôlées sur un total de 5 568 recensés).	
Objectif 2 – Réduire la pollution par les substances dangereuses											
A_9	Connaître et traiter les rejets et sources de pollutions impactants	CC du Golfe de Saint-Tropez	2	2015 à 2016						X	Des analyses propres à certaines sources de pollutions impactantes sur le territoire ont été réalisées en 2016 et 2017. Sur les 52 points de prélèvements et durant les 3 campagnes d'intervention, il s'avère que les principaux points noirs concernent les secteurs d'anciennes décharges.
A_10	Réaliser / actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales	Grimaud, Cogolin, Gassin, Plan-de-la-Tour, Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez, Sainte-Maxime	1	2015 à 2020		X					En complément à la réalisation de son schéma d'assainissement, la commune de la Croix Valmer a demandé une prise en compte du ruissellement urbain. Cavalaire est également déjà dotée d'un schéma de gestion des eaux pluviales. Les communes de Grimaud et du Rayol Canadel ont engagé de façon indépendante un schéma de gestion des eaux pluviales. Enfin, début 2018, une assistance à maîtrise d'ouvrage commune a initié un travail pour Sainte Maxime, Plan de la Tour, Cogolin, Saint-Tropez et Gassin et un référentiel hydrologique a été élaboré par la Communauté de communes.
Objectif 3 – Réduire la pollution d'origine industrielle											
A_11	Définir les modalités de gestion des eaux pluviales sur les sites industriels	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2017						X	Deux études d'optimisation de gestion des eaux pluviales ont été réalisées par la Communauté de communes : pour le quai de transit d'ordures ménagères et également pour la plateforme de compostage de déchets verts, tous deux situés à l'Ecopole de la Mole. Les travaux sont en attente de la reconfiguration des sites : projet de mise en balles des ordures ménagères et extension de la plateforme de compostage.
A_12	Définir les modalités de traitement et de rejet des eaux de lavage des usines AEP	CC du Golfe de Saint-Tropez	2	2015 à 2019		X					La négociation est en cours avec les propriétaires privés pour de futurs travaux à l'usine de la Mole (Valensole). L'usine de la Giscle (Vaute) sera envisagée ultérieurement.
A_13	Aménager les aires de carénages	CC du Golfe de Saint-Tropez, industriels	3	2015 à 2016						X	La Communauté de communes a réalisé des audits concernant les eaux de carénage de 4 entreprises nautiques. 2 d'entre elles ont fait une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour réaliser des travaux (SAS Mercurio et Team Boat Services). Au vu du faible nombre d'adhésions, il est intéressant pour la seconde phase que l'intercommunalité sollicite les entreprises via son pôle Economie tout en prévoyant une enveloppe financière cohérente avec l'ambition de ladite opération (10 audits).

Objectif 4 – Réduire les pollutions d'origine agricole										
A_14	Dresser un diagnostic des sources de pollution diffuse et mettre en place des mesures alternatives Accompagner les professionnels pour limiter l'usage des produits phytosanitaires	CC du Golfe de Saint-Tropez, communes, CA83, viticulteurs	2	2016 à 2017				X		La mise en œuvre de l'action a pris deux formes : - un appui aux communes pour la suppression des produits phytosanitaires dans les espaces publics (plans de désherbage de Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud et Sainte-Maxime, formations à l'attention de différents services, supports de communication grand public) - un partenariat avec la Chambre d'Agriculture à l'attention des viticulteurs pour échanger sur des pratiques plus favorables à l'environnement (limiter la dépendance aux produits phytosanitaires et l'érosion des sols). Cet accompagnement consiste à des réunions régulières en petits groupes de travail et à des journées thématiques.
A_15	Définir les besoins et mettre en place des aires de lavage collectives des pulvérisateurs	CA83, collectivités	3	2016	Suspendue				Seule la commune de Ramatuelle semble intéressée en maîtrise d'ouvrage propre mais le sujet n'est pas jugé prioritaire.	
Objectif 5 – Protéger la ressource										
A_16	Mettre à jour la cartographie des extractions de matériaux et remblais et caractériser les risques de pollution Evaluer les risques de pollution des nappes alluviales	CC du Golfe de Saint-Tropez	2	2017					X	Une analyse ponctuelle a été réalisée dans les forages existants à proximité de sites réputés pollués sans qu'aucune problématique particulière ne soit relevée. La démarche engagée a ainsi été jugée satisfaisante.
Objectif 6 – Acquérir, développer les connaissances										
A_17	Poursuivre et développer le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles	CC du Golfe de Saint-Tropez	2	2017 et 2020			X			L'état écologique des principaux cours d'eau est évalué à mi-parcours et à la fin de la mise en œuvre du Contrat de rivière.
Objectif 7 – Animer le volet A										
A_1	Gouvernance du volet qualité des eaux	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2020			X			Les actions du volet qualité ont été mises en œuvre grâce à un recrutement au début du Contrat de rivière (poste complet : animation volet Qualité et volet Ressource).

3.2.3. Bilan financier

VOLET	N°	ACTION	MONTANT PRÉVISIONNEL € HT	AIDE ATTENDUE en 2015 € HT			MONTANT RESTANT A LA CHARGE DES MAITRES D'OUVRAGE (prévisionnel 2015)	AIDE ACCORDÉE au mois de décembre 2018 €			AIDE VERSÉE au mois de décembre 2018 €			DÉPENSE RÉALISÉE € HT
			2015 - 2020	Agence de l'eau	Région PACA	Département 83		Agence de l'eau	Région PACA	Département 83	Agence de l'eau	Région PACA	Département 83	2015 - 2018
Volet A :	Objectif 1 – Réduire la pollution domestique													
	A_2	Réaliser / actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux usées	111 000 €	55 500 €			55 500 €	75 906 €		45 000 €	37 953 €		0 €	147 929 €

N°	ACTION	MONTANT PRÉVISIONNEL € HT	AIDE ATTENDUE en 2015 € HT			MONTANT RESTANT A LA CHARGE DES MAITRES D'OUVRAGE (prévisionnel 2015)	AIDE ACCORDÉE au mois de décembre 2018 €			AIDE VERSÉE au mois de décembre 2018 €			DÉPENSE RÉALISÉE € HT
		2015 - 2020	Agence de l'eau	Région PACA	Département 83		Agence de l'eau	Région PACA	Département 83	Agence de l'eau	Région PACA	Département 83	2015 - avril 2018
A_3	Mettre en conformité les réseaux d'assainissement collectif	1 966 000 €	825 800 €		294 900 €	845 300 €	630 120 €			18 000 €			590 325 €
A_4	Mettre en conformité la station d'épuration (STEP) de Grimaud	16 115 000 €	2 507 500 €		2 417 250 €	11 190 250 €	2 067 836 €			8 250 €			45 053 €
A_5	Mettre en conformité la STEP de la Môle	1 360 000 €	680 000 €		204 000 €	476 000 €	256 250 €		160 000 €	76 875 €			727 100 €
A_6	Valoriser les boues et composts produits sur le territoire communautaire	15 000 €	9 000 €		2 700 €	3 300 €	25 000 €		5 000 €	0 €		0 €	35 200 €
A_7	Mettre en place des dispositifs d'assainissement collectif de taille réduite à Grimaud	720 000 €	282 500 €		108 000 €	329 500 €							25 090 €
A_8	Améliorer les dispositifs d'ANC	240 000 €	90 000 €			150 000 €							182 415 €
Objectif 2 – Réduire la pollution par les substances dangereuses													
A_9	Connaître et traiter les rejets et sources de pollutions impactants	80 000 €	40 000 €		12 000 €	28 000 €	40 000 €			36 653 €			70 062 €
A_10	Réaliser / actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales	405 000 €	187 500 €		60 750 €	156 750 €	33 190 €		21 995 €	0 €		0 €	52 455 €
Objectif 3 – Réduire la pollution d'origine industrielle													
A_11	Définir les modalités de gestion des eaux pluviales sur les sites industriels	669 600 €			83 700 €	585 900 €							21 975 €
A_12	Définir les modalités de traitement et de rejet des eaux de lavage des usines AEP	1 258 000 €			188 700 €	1 069 300 €							0 €
A_13	Aménager les aires de carénages	15 000 €	7 500 €		2 250 €	5 250 €	133 712 €			0 €			11 520 €
Objectif 4 – Réduire les pollutions d'origine agricole													
A_14	Dresser un diagnostic des sources de pollution diffuse et mettre en place des mesures alternatives Accompagner les professionnels pour limiter l'usage des produits phytosanitaires	50 000 €	25 000 €		15 000 €	10 000 €	134 453 €	7 469 €		24 090 €	7 469 €		155 703 €
A_15	Définir les besoins et mettre en place des aires de lavage collectives des pulvérisateurs	20 000 €	10 000 €		3 000 €	7 000 €							
Objectif 5 – Protéger la ressource													
A_16	Mettre à jour la cartographie des extractions de matériaux et remblais et caractériser les risques de pollution Evaluer les risques de pollution des nappes alluviales	20 000 €	10 000 €		3 000 €	7 000 €							4 620 €
Objectif 6 – Acquérir, développer les connaissances													

A_17	Poursuivre et développer le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles	96 000 €	48 000 €	28 800 €		19 200 €	24 000 €	14 400 €			10 001 €		24 685 €
Objectif 7 – Animer le volet A													
A_1	Gouvernance du volet qualité des eaux	120 000 €	96 000 €			24 000 €	78 845 €				53 665 €		68 526 €

3.2.4. Perspectives et actions complémentaires à mettre en place

La seconde phase du Contrat de rivière sera l'occasion de mettre en œuvre des travaux onéreux d'assainissement :

- la station d'épuration de Grimaud pour un montant réévalué à 18,286 millions d'euros
- les travaux de réseaux d'assainissement collectif et de postes de relevage.

Par ailleurs, l'élaboration de zonages pluviaux de plusieurs communes engagées pour la gestion des eaux pluviales permettra d'esquisser une future stratégie intercommunale.

Enfin, l'accompagnement des professionnels mis en place par l'intercommunalité perdurera pour les viticulteurs (convention avec la Chambre d'agriculture) et sera renforcé pour les entreprises de carénage souhaitant s'équiper d'équipements de traitement.

VOLET	N°	ACTION	MONTANT ESTIMATIF 2019-2020 € HT	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL mis à jour en 2019									
				Agence de l'eau	Région PACA	Département 83							
Volet A : Amélioration de la qualité de l'eau	Objectif 1 – Réduire la pollution domestique												
	A_2	Réaliser / actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux usées	-										
	A_3	Mettre en conformité les réseaux d'assainissement collectif	2 140 241 €								ET		
	A_4	Mettre en conformité la station d'épuration (STEP) de Grimaud	18 286 983 €								ET		
	A_5	Mettre en conformité la STEP de la Môle	-										
	A_6	Valoriser les boues et composts produits sur le territoire communautaire	-										
	A_7	Mettre en place des dispositifs d'assainissement collectif de taille réduite à Grimaud	337 126 €										
	A_8	Améliorer les dispositifs d'ANC	100 000 €										
	Objectif 2 – Réduire la pollution par les substances dangereuses												
	A_9	Connaître et traiter les rejets et sources de pollutions impactants	-										
A_10	Réaliser / actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales	145 000 €								ET			

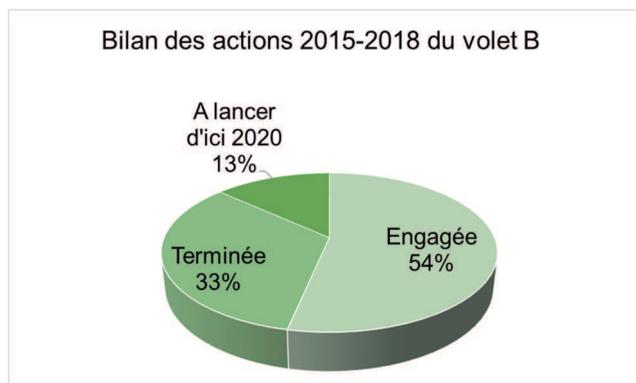
Objectif 3 – Réduire la pollution d'origine industrielle								
A_11	Définir les modalités de gestion des eaux pluviales sur les sites industriels	-						
A_12	Définir les modalités de traitement et de rejet des eaux de lavage des usines AEP	1 258 000 €					ET	
A_13	Aménager les aires de carénages	30 000 €		132 000 €			ET	
Objectif 4 – Réduire les pollutions d'origine agricole								
A_14	Dresser un diagnostic des sources de pollution diffuse et mettre en place des mesures alternatives Accompagner les professionnels pour limiter l'usage des produits phytosanitaires	65 514 €	50%	32 757 €	30%	19 654 €		
A_15	Définir les besoins et mettre en place des aires de lavage collectives des pulvérisateurs							
Objectif 5 – Protéger la ressource								
A_16	Mettre à jour la cartographie des extractions de matériaux et remblais et caractériser les risques de pollution Evaluer les risques de pollution des nappes alluviales	-						
Objectif 6 – Acquérir, développer les connaissances								
A_17	Poursuivre et développer le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles	54 810 €	50%	22 800 €	30%	13 680 €	ET	
Objectif 7 – Animer le volet A								
A_1	Gouvernance du volet qualité des eaux	F						

3.3. Volet B : Restauration et préservation des milieux

3.3.1. État général d'avancement

L'état d'avancement du volet B est le suivant :

Volet B	
Engagée	9
Terminée	5
A lancer d'ici 2020	1
Suspendue	0
Total actions	15



Globalement, le volet B est également bien avancé concernant les études et la programmation de travaux en rivière, sans que les travaux à proprement parler n'aient encore commencé. En effet, la mise en œuvre des programmes des travaux d'aménagement est conditionnée aux ressources financières de la collectivité, à la complexité de maîtrise du foncier et aux délais importants de concertation et négociation.

Il convient de souligner que les travaux d'entretien se poursuivent sans relâche et ont même été étendus à la baie de Pampelonne et au ruisseau de la Bouillabaisse.

La principale nouveauté de la seconde phase concernera la valorisation des sites liés à la rivière (action B15) et à la préparation du programme de restauration hydrologique de la Giscle aval.

Enfin, une nouvelle action est ajoutée concernant la restauration du Préconil médian (action B16).

3.3.2. Bilan technique

VOLET	N°	ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	PRIORITÉ	PHASAGE PRÉVU EN 2015	AVANCEMENT (%)					RÉSUMÉ TECHNIQUE
						0	25	50	75	100	
Volet B : Restauration et	Objectif 1 – Améliorer les connaissances										
	B_2	Etudier le fonctionnement global de la Giscle, du Bélieu et du Bourrian et définir une stratégie de gestion des milieux	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2016					X	Cette étude a permis d'identifier les ouvrages hydrauliques à conserver (promus au rang de systèmes d'endiguement) et les ouvrages à modifier pour solutionner les problèmes hydrauliques et hydromorphologiques.
	B_3	Définir les corridors écologiques sur le territoire de la Communauté de communes	CC du Golfe de Saint-Tropez	2	2015					X	Les corridors écologiques et les trames vertes et bleues ont été identifiés dans le cadre de la révision du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT). Ainsi, des corridors écologiques ont été

										précisés avec notamment des points de continuité non fonctionnels ou ayant une fonctionnalité avérée.	
B_4	Dresser un diagnostic environnemental du bassin du Préconil	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2016						X	Les résultats des études permettent de mettre en avant la valeur patrimoniale en termes de peuplement piscicole et d'invertébrés aquatiques dans le bassin versant et de cibler les secteurs où une restauration morphologique du cours d'eau est nécessaire pour rétablir le fonctionnement de transport sédimentaire.
B_5	Développer les connaissances sur les peuplements piscicoles	MRM / CC du Golfe de Saint-Tropez	3	2015 à 2020						X	Les pêches électriques conduites en 2015 révèlent la présence du barbeau méridional dans la Môle et confirment l'intérêt du bassin Giscle pour la présence de populations d'anguilles européennes.
Objectif 2 – Gérer la ripisylve											
B_6	Actualiser les plans de gestion de la ripisylve du Bourrian, du Bélieu et du Préconil	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2016						X	Les plans de gestion ont été actualisés par un bureau d'études spécialisé. Ils ont été respectivement déclarés d'intérêt général par arrêtés en date du 31/01/2018 (Bourrian et Bélieu) et du 16/02/2017 (Préconil). Ces plans de gestion sont mis en œuvre sur une période de cinq années, avec reconduction possible.
B_7	Restaurer et entretenir les cours d'eau	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2020			Réalisé en continu				Ces opérations, effectuées chaque année, permettent de renaturer les espaces rivulaires et de limiter l'incidence des inondations sur les zones à enjeux en éliminant le bois mort ou les déchets qui représentent des risques d'embâcle. Concrètement, annuellement, ce sont en moyenne 45 km linéaires qui sont entretenus, 3500 boutures de saules qui confortent les ripisylves dégradées, et une très grande quantité de déchets qui sont retirés : l'équivalent de 6 500 litres de petits déchets et 1 650 kg de macro déchets type électroménager, scooter, pneus, blocs de bétons, ... La fiche action est modifiée pour mise à jour de la programmation de travaux.
Objectif 3 – Restaurer la morphologie des cours d'eau et leurs annexes hydrauliques											
B_8	Mettre en œuvre le programme de restauration hydromorphologique sur la Garde	CC du Golfe de Saint-Tropez, Grimaud	1	2015 à 2020						X	Les négociations, conventions et acquisitions foncière sont engagées avec les propriétaires riverains de la Garde et en association avec la Chambre d'agriculture et la SAFER. Les dossiers réglementaires ont été élaborés et déposés en 2018, l'acquisition foncière doit se faire entre 2019 et 2020 et les travaux commenceront en 2021. La fiche action est modifiée pour mise à jour de la programmation de travaux.
B_9	Mettre en œuvre le programme de restauration hydromorphologique sur la Giscle aval	CC du Golfe de Saint-Tropez, Cogolin, Grimaud	1	2018 à 2020						X	La restauration hydromorphologique de la Giscle concerne pour la phase 2 la partie la plus en aval : après la confluence avec la Mole (restauration capacitaire) et dans le secteur de Font-Mourier (interventions sur les remblais). Il s'agira en 2019 et 2020, de réaliser les études réglementaires nécessaires et d'initier

										l'acquisition foncière. La phase effective de travaux intervenant par la suite est estimée à plus de 4 millions d'euros. Concernant le foncier nécessaire à la réalisation de ce programme, des emplacements réservés ont été sollicités auprès de Cogolin et, une prise en compte demandé au sein de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) auprès de Grimaud. La fiche action est modifiée pour mise à jour de la programmation de travaux.
B_10	Lutter contre l'érosion des sols et le transfert des pollutions diffuses	CC du Golfe de Saint-Tropez, exploitants agricoles	2	2016 à 2020			Réalisé en continu			Un programme de réaménagement des pistes forestières du vallon du Pey a été validé entre les différents acteurs concernés (service Forêt pour le SDIS, chasseurs, agriculteurs, propriétaires). Ce diagnostic ainsi que la maîtrise d'œuvre future sont engagés dans le cadre de la démarche PAPI. Par ailleurs, le partenariat avec la Chambre d'agriculture (Action A14) permet d'échanger sur des pratiques culturales de lutte contre l'érosion des sols.
B_14	Restaurer la continuité écologique et sédimentaire	CC du Golfe de Saint-Tropez, propriétaires	3	2015		X				Les travaux ont consisté à l'aménagement de deux ouvrages hydrauliques (ponts de la RD98 et de la RD559 sur le Bourrian) et la mise en place d'une rampe rugueuse pour permettre la reptation des civelles. Les autres seuils identifiés pourront être solutionnés au fur et à mesure des programmes de gestion et travaux.
B_16	Préparer un programme de restauration hydromorphologique du Préconil médian	CC Golfe de Saint-Tropez, Plan-de-la-Tour, Sainte-Maxime								Il s'agit d'étudier la restauration morphologique de 1750 mètres linéaires du Préconil médian (en limite communale) avec des aménagements de restauration morphologique et mesures de diversification : création d'épis et points durs, ancrage de produits d'abattage forestiers dans le lit mineur, création de bosquets de végétation dense, banquettes végétalisées, dépressions dans les risbermes et berges.
Objectif 4 – Préserver les milieux naturels										
B_11	Gérer les milieux aquatiques et humides remarquables	Grimaud et Cogolin	2	2016 à 2020			X			Quatre zones humides jugées prioritaires ont été sélectionnées : les Baraques (Ramatuelle), la Plaine de la Giscle (Grimaud), Saint-Pons (Grimaud) et la vallée de la Mole (Cogolin et la Mole). Des plans de gestion sur chacun de ces milieux ont été réalisés. Par ailleurs, des parcelles ont été achetées par l'ex syndicat des eaux à la Pertuade (près de 4 ha dans la vallée de la Mole) et le secteur de la Patronne est en cours d'acquisition (92 ha de plaines et forêts).
B_12	Engager une opération d'aménagement foncier et forestier de la plaine de la Giscle	Grimaud et CD 83	1	2015			X			Une Zone Agricole Protégée a été définie sur la commune de Cogolin et Grimaud a initié une démarche d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) avec le Département.
Objectif 5 – Gérer les espèces faunistiques et floristiques										

B_13	Lutter contre les espèces envahissantes	CC du Golfe de Saint-Tropez	3	2015 à 2020			Réalisé en continu			La lutte contre les espèces invasives consiste à des opérations régulières : cerclage des ailantes et arrachage manuel, arrachage mécanique des herbes de la pampa, arrachage manuel du myriophille du Brésil. Une capture de ragondins avec piègeur agréé a également été mise en œuvre.
Objectif 6 – Valoriser les cours d'eau et leurs annexes										
B_15	Mettre en valeur les sites remarquables liés à la rivière	CC du Golfe de Saint-Tropez, Grimaud	2	2015 à 2020	X					L'acquisition des parcelles en vente s'est avérée peu pertinente et est abandonnée. Les travaux d'aménagement du sentier du pont des fées (signalétique, bancs et panneaux d'interprétation) et la réhabilitation du béal sont reportés à 2020 alors que la passerelle du pré Saint-Michel se fera conjointement au programme de restauration de la Garde.
Objectif 7 – Animer le volet B										
B_1	Gouvernance du volet milieux naturels	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2020			X			Les missions des agents du service cours d'eau concerneront jusqu'à 2,5 ETP la réalisation d'actions de ce volet Milieux (recensement des propriétaires, choix et suivi des entreprises, définition des interventions d'urgence, sensibilisation des riverains,...) principalement pour les travaux de restauration et d'entretien, les programmes de la Garde en cours et celui de la Giscle aval à venir. La fiche action est modifiée pour mise à jour des missions réalisées par le service cours d'eau.

3.3.3. Bilan financier

VOLET	N°	ACTION	MONTANT PRÉVISIONNEL € HT	AIDE ATTENDUE en 2015 € HT			MONTANT RESTANT A LA CHARGE DES MAITRES D'OUVRAGE (prévisionnel 2015) Région PACA	AIDE ACCORDÉE au mois de décembre 2018 €			AIDE VERSEE au mois de décembre 2018 €			DÉPENSE RÉALISÉE € HT
			2015 - 2020	Agence de l'eau	Région PACA	Agence de l'eau		Département 83	Agence de l'eau	Région PACA	Département 83	Agence de l'eau	Département 83	2015 - avril 2018
Objectif 1 – Améliorer les connaissances														
Volet B : Restauration et	B_2	Etudier le fonctionnement global de la Giscle, du Bélieu et du Bourrian et définir une stratégie de gestion des milieux	225 000 €	112 500 €	67 500 €		45 000 €	93 750 €	56 250 €		28 125 €	0 €		232 272 €
	B_3	Définir les corridors écologiques sur le territoire de la CC	20 000 €	10 000 €	6 000 €		4 000 €							12 350 €
	B_4	Dresser un diagnostic environnemental du bassin du Préconil	106 000 €	53 000 €	31 800 €		21 200 €	42 500 €	25 500 €		36 724 €	20 789 €		99 894 €

N°	ACTION	MONTANT PRÉVISIONNEL € HT	AIDE ATTENDUE en 2015 € HT			MONTANT RESTANT A LA CHARGE DES MAITRES D'OUVRAGE (prévisionnel 2015)	AIDE ACCORDÉE au mois d'avril 2018 € HT			AIDE VERSÉE au mois d'avril 2018 € HT			DÉPENSE RÉALISÉE € HT
		2015 - 2020	Agence de l'eau	Région PACA	Département 83		Agence de l'eau	Région PACA	Département 83	Agence de l'eau	Région PACA	Département 83	2015 - avril 2018
B_5	Développer les connaissances sur les peuplements piscicoles	F				F							
Objectif 2 – Gérer la ripisylve													
B_6	Actualiser les plans de gestion de la ripisylve du Bourrian, du Bélieu et du Préconil	60 000 €	30 000 €	18 000 €		12 000 €	30 000 €	18 000 €		24 975 €	18 000 €		52 550 €
B_7	Restaurer et entretenir les cours d'eau	938 000 €	281 400 €	469 000 €		187 600 €	293 082 €	582 141 €		121 959 €	121 740 €		833 550 €
Objectif 3 – Restaurer la morphologie des cours d'eau et leurs annexes hydrauliques													
B_8	Mettre en œuvre le programme de restauration hydromorphologique sur la Garde	3 408 650 €	2 685 200 €			723 450 €	2 812 592 €			838 410 €			260 082 €
B_9	Préparer le programme de restauration hydromorphologique de la Giscle aval	F				F							0 €
B_10	Lutter contre l'érosion des sols et le transfert des pollutions diffuses	25 000 €		7 500 €		17 500 €							PM
B_14	Restaurer la continuité écologique et sédimentaire	F				F							F
B_16	Préparer un programme de restauration hydromorphologique du Préconil médian	-											
Objectif 4 – Préserver les milieux naturels													
B_11	Gérer les milieux aquatiques et humides remarquables	405 000 €	315 000 €	9 000 €		81 000 €	103 000 €	9 000 €		26 400 €			112 778 €
B_12	Engager une opération d'aménagement foncier et forestier de la plaine de la Giscle	50 000 €		15 000 €	7 500 €	27 500 €		3 802 €					F
Objectif 5 – Gérer les espèces faunistiques et floristiques													
B_13	Lutter contre les espèces envahissantes	25 000 €			3 750 €	21 250 €							328 €
Objectif 6 – Valoriser les cours d'eau et leurs annexes													
B_15	Mettre en valeur les sites remarquables liés à la rivière	325 500 €	73 650 €	73 650 €	48 825 €	129 375 €							0 €
Objectif 7 – Animer le volet B													
B_1	Gouvernance du volet milieux naturels	480 000 €	240 000 €			240 000 €	232 249 €			180 363 €			316 978 €

3.3.4. Perspectives et actions complémentaires à mettre en place

Si certaines actions ne feront plus l'objet d'une mise en œuvre spécifique (lutte contre les espèces envahissantes ou restauration de la continuité écologique), leurs problématiques associées perdurent et sont traitées à l'occasion des travaux de restauration et d'entretien.

En effet, la poursuite et l'extension des plans de gestion est confirmée et représente une part incontournable du budget.

A noter que la prise de compétence GEMAPI est assurée avec l'extension aux bassins versants de la Bouillabaisse et de Pampelonne.

Sur cette thématique, le plus important défi de la seconde phase du Contrat de rivière sera la mise en œuvre du programme d'aménagements de la Garde et la préparation de celui de la Gisle aval. En effet, la démarche engagée et les bénéfices des futurs travaux serviront de vitrine et d'exemple pour les futurs programmes.

Enfin, un programme de restauration morphologique du Préconil médian devra être approfondi.

VOLET	N°	ACTION	MONTANT ESTIMATIF 2019-2020 € HT	PLAN DE FINANCEMENT mis à jour en 2019					
				Agence de l'eau		Région PACA		Département 83	
Volet B : Restauration et préservation des milieux	Objectif 1 – Améliorer les connaissances								
	B_2	Etudier le fonctionnement global de la Gisle, du Béliu et du Bourrian et définir une stratégie de gestion des milieux	-						
	B_3	Définir les corridors écologiques sur le territoire de la CC	-						
	B_4	Dresser un diagnostic environnemental du bassin du Préconil	-						
	B_5	Développer les connaissances sur les peuplements piscicoles	F						
	Objectif 2 – Gérer la ripisylve								
	B_6	Actualiser les plans de gestion de la ripisylve du Bourrian, du Béliu et du Préconil	-						
	B_7	Restaurer et entretenir les cours d'eau	502 000 €	30%	150 600 €				
	Objectif 3 – Restaurer la morphologie des cours d'eau et leurs annexes hydrauliques								
	B_8	Mettre en œuvre le programme de restauration hydromorphologique sur la Garde	7 227 929 €						
	B_9	Mettre en œuvre le programme de restauration hydromorphologique de la Gisle aval	365 000 €	50% - part acquisition foncière et 70% - part étude*	82 500 €	10% - études	20 000 €		
	B_10	Lutter contre l'érosion des sols et le transfert des pollutions diffuses	PM						
B_14	Restaurer la continuité écologique et sédimentaire	F							
B_16	Préparer un programme de restauration hydromorphologique du Préconil médian	135 500 €	50% - part acquisition foncière et 70% études*	77 350 €	10% - études	4 800 €			

Objectif 4 – Préserver les milieux naturels								
B_11	Gérer les milieux aquatiques et humides remarquables	292 222 €	50%	146 111 €			ET	
B_12	Engager une opération d'aménagement foncier et forestier de la plaine de la Giscle	50 000 €					ET	
Objectif 5 – Gérer les espèces faunistiques et floristiques								
B_13	Lutter contre les espèces envahissantes	F						
Objectif 6 – Valoriser les cours d'eau et leurs annexes								
B_15	Mettre en valeur les sites remarquables liés à la rivière	220 000 €	50%	40 000 €	30%	24 000 €	ET	
Objectif 7 – Animer le volet B								
B_1	Gouvernance du volet milieux naturels	180 000 €	50%	90 000 €				

* Une demande d'aide financière à hauteur de 70% pourra être négociée auprès de l'Agence de l'eau, une fois les études de projet engagées. Cette demande devra coïncider avec un programme de travaux mûre, prompt à démarrer dans les mois qui suivent, donc après 2020.

3.4. Volet C : Gestion des inondations

3.4.1. État général d'avancement

De manière générale, les actions du volet C sont fortement avancées en ce qui concerne l'accompagnement aux communes pour l'organisation et la gestion de crise : mise en place de système d'appel en masse, élaboration de PCS et DICRIM, exercices de simulations,... Des éléments de sensibilisation et d'information ont été développés mais l'acculturation au risque reste un travail de longue haleine qu'il conviendra de poursuivre les années ultérieures et dans le cadre du PAPI complet (du Golfe de Saint-Tropez).

Une seule action est abandonnée, il s'agit du ressuyage des sols. Cependant, même si aucun plan d'ensemble ou schéma de gestion spécifique n'a été réalisé, l'entretien des fossés est assuré dans l'exercice des plans de gestion des bassins versants.

Enfin, une nouvelle action concerne la désimperméabilisation des zones d'activités dont la Communauté de communes est gestionnaire (C14).

L'état d'avancement du volet C est le suivant :

Volet C	
Engagée	9
Terminée	3
A lancer d'ici 2020	0
Suspendue	1
Nouvelle	1
Total actions	14



3.4.2. Bilan technique

VOLET	N°	ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	PRIORITÉ	PHASAGE PRÉVU EN 2015	AVANCEMENT (%)					RÉSUMÉ TECHNIQUE
						0	25	50	75	100	
Volet C : Gestion	Objectif 1 – Améliorer la connaissance et la conscience du risque										
	C_1	Développer et enraciner une culture du risque inondation	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2020					X	La culture du risque a été développée avec les services de gestion du risque, principalement les communes durant l'élaboration des PCS. Différents axes de communication (plaquettes, actualités internet et enquête) ont également permis de sensibiliser la population. Cependant, certains éléments de cette fiche action ne seront pas développés (enquête

										sociologique et Plans Particuliers de Mise en Sécurité dans les établissements scolaires).
C_2	Inventorier et mettre en place des repères de crues	CC du Golfe de Saint-Tropez	2	2015 à 2020					X	Hormis le bassin versant du Préconil pour lequel les repères de crues ont été financés dans le cadre du PAPI d'intention, 14 macaraons, 1 totem et 5 panneaux ont été installés sur le secteur Gisle-Mole-Garde : - 7 pour la commune de Cogolin dont 1 totem et 3 panneaux pédagogiques ; - 5 pour la commune de Grimaud ; - 2 pour la commune de la Mole avec 2 panneaux pédagogiques.
C_3	Diagnostiquer les digues et définir les modalités d'intervention	DDTM 83, CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2017					X	Après sélection des digues susceptibles d'être gérées par une structure GEMAPIENNE, 3 digues (Gislette aval RD, Rialet RD98, Bourrian plaine RG) ont fait l'objet d'un diagnostic complet : sureté, visite technique approfondie, prescriptions de gestion et d'entretien. Les conclusions sont les suivantes : la digue du Bourrian est relativement vétuste et nécessite une reconfiguration du cours d'eau, la digue du Rialet devra voir quelques petits aménagements pour éviter le ruissellement routier, enfin, celle de la Gislette devra être consolidée en partie sur le pied de berge et reprise dans sa structure en crête d'ouvrage.
C_4	Mettre en place des équipements complémentaires pour améliorer les connaissances sur la cinétique des crues	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015				X		2 stations ont été installées sur les bassins Gisle et Bourrian, leur tarrage est en cours.
Objectif 2 – Surveiller, prévoir les crues et les inondations										
C_5	Poursuivre le suivi hydro-météorologique	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2020				X		Le contrat avec la société Predict couvre la veille hydrométéorologique mais la prévision des crues est jugée insuffisamment précise. Dès lors, la Communauté de communes se positionne en qualité de service prévision de crues local avec notamment l'amélioration de la connaissance hydrologique et la prévision des crues (projet PROTERINA, hors contrat de rivière).
C_6	Elaborer / réviser les DICRIM, PCS, PCIS et mettre en œuvre les exercices associés	CC du Golfe de Saint-Tropez, communes, SDIS	1	2015 à 2020					X	Elaboration ou révision des PCS et DICRIM de 11 communes (Saint-Tropez l'ayant réalisé en 2014). Elaboration par la Communauté de communes d'affiches d'informations réglementaires sur les risques pour les Etablissements Recevant du Public, affiches de consignes pour parkings souterrains et guide sur l'information et l'alerte. Organisation de 2 ateliers thématiques et 6 exercices de gestion de crise (Cogolin, Saint-Tropez, Gassin, la Mole, le Plan de la Tour et Sainte Maxime en simultané).
Objectif 3 – Alerter, gérer la crise										

C_7	Aider les communes à mettre en place un système d'alerte commun	CC du Golfe de Saint-Tropez	2	2016 à 2020				X		Un système d'appel en masse a été mis en place dans le cadre du schéma de mutualisation (groupement de commande) pour 7 communes: Cogolin, Gassin, la Mole, Ramatuelle, la Croix-Valmer, Cavalaire, le Rayol-Canadel et une formation complémentaire a été proposée.
Objectif 4 – Prendre en compte le risque d'inondation dans l'urbanisme										
C_8	Intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme	CC du Golfe de Saint-Tropez, communes	1	2015 à 2020			Réalisé en continu			Le diagnostic du SCOT du Golfe de Saint-Tropez bénéficie des résultats des études hydrologiques récentes. Par ailleurs, les projets d'aménagements des communes membres sont examinés pour formaliser un avis technique.
C_9	Réviser les plans de prévention du risque inondation (PPRi)	DDTM 83	2	2018 à 2020		X				Le porter à connaissance des cartes d'aléa du risque inondation a été fait pour les communes de Sainte-Maxime et du Plan-de-la-Tour ; la révision de leur PPRI, intégrant le risque ruissellement, est en cours. La révision des autres PPRI (Gisclé, Mole, Béliou et Bourrian) sera intégrée au PAPI complet à venir.
Objectif 5 - Réduire les conséquences des inondations sur les biens et les personnes										
C_10	Réduire la vulnérabilité des zones à enjeux	CC du Golfe de Saint-Tropez, CCI 83, CA83, Var Habitat, OP HLM, ANAH	2	2016 à 2020		X				10 diagnostics de vulnérabilité d'entreprises ont été réalisés en 2017. Cet appui doit être poursuivi les autres années et étendu aux copropriétés.
C_11	Améliorer le ressuyage des sols	CC du Golfe de Saint-Tropez	2	2015 à 2020	Suspendue					La rédaction d'un schéma de gestion des fossés et équipements intervenant dans le ressuyage des terres inondées s'est avérée trop complexe et peu opérationnelle. Cette problématique est traitée au fur et à mesure des travaux.
C_12	Réduire l'aléa inondation	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2020			X			Identique action B8
C_13	Monter le dossier PAPI complet	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2019 à 2020				X		Après avoir validé le diagnostic et la stratégie de réduction du risque inondation du PAPI, le plan d'action du PAPI complet doit être validé pour un dépôt du dossier en 2019.
C_14	Désimpermeabiliser les zones d'activités	CC du Golfe de Saint-Tropez	2	2020						En tant que gestionnaire de quatre zones d'activité, la Communauté de communes souhaite engager une étude de faisabilité pour quantifier le potentiel de désimpermeabilisation de ces zones d'activités en vue de limiter le ruissellement et les risques associés.

3.4.3. Bilan financier

VOLET	N°	ACTION	MONTANT PRÉVISIONNEL € HT	AIDE ATTENDUE en 2015 € HT			MONTANT RESTANT A LA CHARGE DES MAITRES D'OUVRAGE (prévisionnel 2015)	AIDE ACCORDÉE au mois de décembre 2018 €			AIDE VERSÉE au mois de décembre 2018 €			DÉPENSE RÉALISÉE € HT	
			2015 - 2020	Agence de l'eau	Région PACA	Départe ment 83		Agence de l'eau	Région PACA	Départe ment 83	Agence de l'eau	Région PACA	Départe ment 83	2015 - avril 2018	
Volet C : Gestion des inondations	Objectif 1 – Améliorer la connaissance et la conscience du risque														
	C_1	Développer et enraciner une culture du risque inondation	100 000 €		35 000 €	15 000 €	50 000 €								F
	C_2	Inventorier et mettre en place des repères de crues	10 000 €		3 500 €		6 500 €								8 882 €
	C_3	Diagnostiquer les digues et définir les modalités d'intervention	F				F		14 000 €			0 €			28 807 €
	C_4	Mettre en place des équipements complémentaires pour améliorer les connaissances sur la cinétique des crues	20 000 €		7 000 €	3 000 €	10 000 €	10 266 €	6 160 €						9 140 €
	Objectif 2 – Surveiller, prévoir les crues et les inondations														
	C_5	Poursuivre le suivi hydro-météorologique	156 000 €				156 000 €								109 504 €
	C_6	Elaborer / réviser les DICRIM, PCS, PCIS et mettre en œuvre les exercices associés	88 000 €		30 800 €	9 750 €	47 450 €		16 515 €	7 500 €			5 393 €		35 950 €
	Objectif 3 – Alerter, gérer la crise														
	C_7	Aider les communes à mettre en place un système d'alerte commun	30 000 €		12 600 €	5 400 €	18 000 €								19 195 €
	Objectif 4 – Prendre en compte le risque d'inondation dans l'urbanisme														
	C_8	Intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme	F				F								F
	C_9	Réviser les plans de prévention du risque inondation (PPRI)	F				F								F
Objectif 5 - Réduire les conséquences des inondations sur les biens et les personnes															
C_10	Réduire la vulnérabilité des zones à enjeux	100 000 €		30 000 €		70 000 €		12 000 €						20 000 €	
C_11	Améliorer le ressuyage des sols	F				F									
C_12	Réduire l'aléa inondation	1 687 650 €		219 750 €		1 467 900 €		219 750 €							
C_13	Monter le dossier PAPI complet	80 000 €				80 000 €								88 300 €	

3.4.4. Perspectives et actions complémentaires à mettre en place

Le montant estimatif pour la seconde phase du Contrat de rivière est peu élevé car la majorité d'actions est développée dans le PAPI complet (en cours de finalisation).

VOLET	N°	ACTION	MONTANT ESTIMATIF 2019-2020 € HT	PLAN DE FINANCEMENT mis à jour au mois de novembre 2018					
				Agence de l'eau	Région PACA	Département 83			
Volet C : Gestion des inondations	Objectif 1 – Améliorer la connaissance et la conscience du risque								
	C_1	Développer et enraciner une culture du risque inondation	F						
	C_2	Inventorier et mettre en place des repères de crues	-						
	C_3	Diagnostiquer les digues et définir les modalités d'intervention	F						
	C_4	Mettre en place des équipements complémentaires pour améliorer les connaissances sur la cinétique des crues	PM						
	Objectif 2 – Surveiller, prévoir les crues et les inondations								
	C_5	Poursuivre le suivi hydro-météorologique	70 000 €						
	C_6	Elaborer / réviser les DICRIM, PCS, PCIS et mettre en œuvre les exercices associés	F						
	Objectif 3 – Alerter, gérer la crise								
	C_7	Aider les communes à mettre en place un système d'alerte commun	23 300 €						
	Objectif 4 – Prendre en compte le risque d'inondation dans l'urbanisme								
	C_8	Intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme	F						
	C_9	Réviser les plans de prévention du risque inondation (PPRi)	F						
	Objectif 5 - Réduire les conséquences des inondations sur les biens et les personnes								
C_10	Réduire la vulnérabilité des zones à enjeux	30 000 €							
C_11	Améliorer le ressuyage des sols	F							
C_12	Réduire l'aléa inondation	PM							
C_13	Monter le dossier PAPI complet	PM							
C_14	Désimpermeabiliser les zones d'activités	20 000 €	50%	10 000 €					

3.5. Volet D : Gestion et partage de la ressource en eau

3.5.1. État général d'avancement

Le volet ressource s'avère être le volet le plus avancé avec la moitié des actions qui sont terminées et l'autre moitié engagée. Ceci s'explique principalement grâce aux engagements du syndicat des eaux (ex SIDECEM, maintenant Communauté de communes) avant même l'approbation officielle du Contrat de rivière.

Ce sont principalement les connaissances qui ont été précisées et détaillées durant la première phase du Contrat de rivière : suivi visuel de l'assèchement des rivières et surtout installation de sondes piézométriques pour un suivi continu dans les secteurs les plus stratégiques.

La construction et la mise en service de l'usine de Basse Suane, bien qu'elle n'ait pas été identifiée comme une action à part entière du Contrat de rivière, permet de sécuriser le territoire et s'accompagne d'un arrêt des prélèvements souterrains du bassin du Préconil.

L'état d'avancement du volet D est le suivant :

Volet D	
Engagée	4
Terminée	4
A lancer d'ici 2020	0
Suspendue	0
Total actions	8



3.5.2. Bilan technique

VOLET	N°	ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	PRIORITÉ	PHASAGE PRÉVU EN 2015	AVANCEMENT (%)					RÉSUMÉ TECHNIQUE
						0	25	50	75	100	
Volet D : Gestion et partage	Objectif 1 – Réduire l'impact des prélèvements										
	D_2	Définir et mettre en œuvre un plan de gestion de la ressource en eau	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2020					X	Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) des nappes alluviales Giscle et Mole a été élaboré, présenté en CODERST puis validé par le Comité de rivière en janvier 2017.
	D_3	Protéger la ressource en eau stratégique	CC du Golfe de Saint-Tropez, communes	1	2015 et 2018 à 2020					X	L'arrêté de protection de la nappe a été communiqué auprès des communes concernées et est rappelée lors de la sollicitation d'avis pour un projet d'aménagement. Les travaux de sécurisation des ouvrages abandonnés doivent intervenir dans la seconde phase du Contrat de rivière.

Objectif 2 – Sécuriser l’AEP										
D_4	Arrêter et mettre en sécurité le captage du Préconil	CC du Golfe de Saint-Tropez	2	2018		X				La mise en service de l'usine de Basse Suane s'est faite le 24 avril 2018, pour une capacité de 18 000 m ³ /jour. Le comblement des ouvrages de captage du Préconil (qui ont arrêté de fonctionner) se fera durant la seconde phase du Contrat de rivière.
Objectif 3 - Améliorer le suivi et la connaissance										
D_5	Poursuivre et renforcer le suivi de l'état quantitatif de la ressource en eau	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2020				X		L'installation d'un capteur de hauteur d'eau à Pont de bois, le suivi visuel des assèchements et les mesures des débits au printemps permettent une comparaison annuelle de l'évolution du suivi des assècs et des niveaux de la nappe. Par ailleurs, des investissements ont été faits en équipement pour pouvoir nettoyer les piézomètres en régie, et l'installation de nouvelles sondes précisent le suivi des niveaux piézométriques.
Objectif 4 - Accompagner et valoriser les changements de pratiques										
D_6	Mettre en place une politique d'économie d'eau	CC du Golfe de Saint-Tropez	2	2015 à 2018					X	Sur 25 établissements touristiques contactés à plusieurs reprises, un seul a souhaité bénéficier d'un audit pour économiser de l'eau, proposé et financé par le SIDECEM.
D_7	Valoriser les eaux traitées	SIA CG, Grimaud, SIVOM LM	2	2015 à 2019		X				Donnant la priorité à d'autres nécessités d'équipement, la station d'épuration située à Cogolin ne prévoit pas d'investissements pour un dispositif de réutilisation des eaux usées traitées. La commune de Grimaud quant à elle, a prévu une installation à l'occasion de la construction de la future station d'épuration pour réutiliser l'eau usée traitée pour l'arrosage du golf Fairways Beauvallon, du stade des Blaquières et du golf synthétique Up. La mise en service est prévue dès 2021. Enfin la station de Cavalaire, déjà équipée, a été retenue pour un projet de lavage de véhicules municipaux sans que la maîtrise d'œuvre n'ait été initiée par manque de foncier.
Objectif 5 - Réduire les besoins en eau										
D_8	Mettre à jour le schéma directeur d'alimentation en eau potable	CC du Golfe de Saint-Tropez	2	2015					X	Le schéma directeur d'alimentation en eau potable a été validé par le conseil syndical en décembre 2016. Il permettait, entre autres, de considérer et d'évaluer les impacts du transfert de la compétence depuis la Garde-Freinet (commune en régie directe) et Sainte-Maxime (arrêt du captage du Préconil).
Objectif 6 - Animer le volet D										
D_1	Gouvernance du volet Ressource	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2020			X			Les actions du volet qualité ont été mises en œuvre au sein de la Communauté de communes grâce à un recrutement (mi-temps avec le volet Qualité).

3.5.3. Bilan financier

VOLET	N°	ACTION	MONTANT PRÉVISIONNEL € HT	AIDE ATTENDUE en 2015 € HT			MONTANT RESTANT A LA CHARGE DES MAITRES D'OUVRAGE (prévisionnel 2015)	AIDE ACCORDÉE au mois de décembre 2018 €			AIDE VERSÉE au mois de décembre 2018 €			DÉPENSE RÉALISÉE € HT
			2015 - 2020	Agence de l'eau	Région PACA	Département 83		Agence de l'eau	Région PACA	Département 83	Agence de l'eau	Région PACA	Département 83	2015 - avril 2018
Volet D : Gestion et partage de la ressource en eau	Objectif 1 – Réduire l'impact des prélèvements													
	D_2	Définir et mettre en œuvre un plan de gestion de la ressource en eau	F				F							F
	D_3	Protéger la ressource en eau stratégique	160 000 €	80 000 €	48 000 €		32 000 €	128 000 €	48 000 €		0 €			0 €
	Objectif 2 – Sécuriser l'AEP													
	D_4	Arrêter et mettre en sécurité le captage du Préconil	40 000 €	20 000 €		6 000 €	14 000 €							0 €
	Objectif 3 - Améliorer le suivi et la connaissance													
	D_5	Poursuivre et renforcer le suivi de l'état quantitatif de la ressource en eau	249 000 €	124 500 €	74 700 €		49 800 €	86 016 €	37 800 €		16 200 €			75 677 €
	Objectif 4 - Accompagner et valoriser les changements de pratiques													
	D_6	Mettre en place une politique d'économie d'eau	140 000 €	70 000 €	12 000 €		58 000 €							3 500 €
	D_7	Valoriser les eaux traitées	4 510 000 €	1 000 000 €		676 500 €	2 833 500 €							3 900 €
Objectif 5 - Réduire les besoins en eau														
D_8	Mettre à jour le schéma directeur d'alimentation en eau potable	80 000 €	40 000 €			40 000 €	40 000 €			40 000 €			91 380 €	
Objectif 6 - Animer le volet D														
D-1	Gouvernance du volet Ressource	240 000 €	96 000 €			144 000 €	78 845 €			53 665 €			68 526 €	

3.5.4. Perspectives et actions complémentaires à mettre en place

Le suivi des niveaux piézométriques, plus particulièrement durant les périodes d'étiage se poursuivra les années à venir.

L'enjeu de la seconde phase du Contrat de rivière focalisera surtout sur la sécurisation des ouvrages abandonnés.

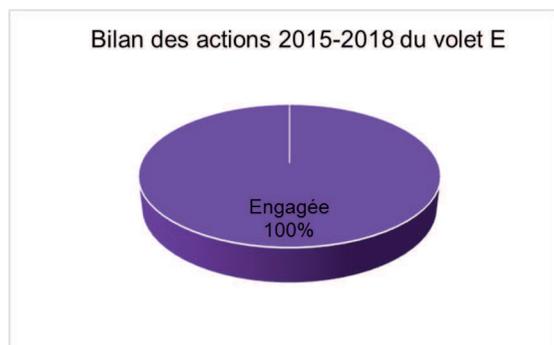
VOLET	N°	ACTION	MONTANT ESTIMATIF 2018-2020 réactualisé en 2018	PLAN DE FINANCEMENT mis à jour au mois de novembre 2018					
				Agence de l'eau		Région PACA		Département 83	
Volet D : Gestion et partage de la ressource en eau	Objectif 1 – Réduire l'impact des prélèvements								
	D_2	Définir et mettre en œuvre un plan de gestion de la ressource en eau	F						
	D_3	Protéger la ressource en eau stratégique	160 000 €						
	Objectif 2 – Sécuriser l'AEP								
	D_4	Arrêter et mettre en sécurité le captage du Préconil	40 000 €	50%	20 000 €				
	Objectif 3 - Améliorer le suivi et la connaissance								
	D_5	Poursuivre et renforcer le suivi de l'état quantitatif de la ressource en eau	F						
	Objectif 4 - Accompagner et valoriser les changements de pratiques								
	D_6	Mettre en place une politique d'économie d'eau	-						
	D_7	Valoriser les eaux traitées	2 027 000 €	50%	1 013 500 €		A définir		
	Objectif 5 - Réduire les besoins en eau								
	D_8	Mettre à jour le schéma directeur d'alimentation en eau potable	-						
Objectif 6- Animer le volet D									
D-1	Gouvernance du volet Ressource	-							

3.6. Volet E : Gestion des eaux côtières

3.6.1. État général d'avancement

L'état d'avancement du volet E est le suivant :

Volet E	
Engagée	4
Terminée	0
A lancer d'ici 2020	0
Suspendue	0
Total actions	4



Bien que ce volet soit entièrement engagé, certaines actions seront complexes à mutualiser à plus grande échelle.

Ainsi la désignation d'un opérateur unique pour la Giscle aval est stoppée à cause d'une lecture juridique non partagée.

Par ailleurs, l'embauche récente d'une chargée de mission au sein du service espaces maritimes permet de mieux considérer le transport sédimentaire à l'échelle du golfe.

3.6.2. Bilan technique

VOLET	N°	ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	PRIORITÉ	PHASAGE PRÉVU EN 2015	AVANCEMENT (%)					RÉSUMÉ TECHNIQUE
						0	25	50	75	100	
Volet E : Gestion des eaux côtières	Objectif 1 – Mettre en place une gouvernance des eaux côtières										
	E_1	Gouvernance du volet "Gestion des Eaux côtières et maritimes"	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2020			X			La prise de compétence GEMAPI est l'occasion d'éclaircir la mutualisation au sein de la Communauté de communes concernant la défense contre la mer. Par ailleurs, le diagnostic complet, les enjeux environnementaux et le volet socio-économique ont été élaborés dans le cadre du SCOT : c'est le Volet Littoral Maritime. Ainsi, l'opposabilité du document permet d'assurer une compatibilité des activités définies. Enfin, une étude d'opportunité conclu à l'utilité d'engager un Contrat de milieu pour la masse d'eau maritime du golfe de Saint-Tropez.
	E_2	Désigner un opérateur unique sur la Giscle aval	CC du Golfe de Saint-Tropez, Grimaud	1	2015 à 2017				X		Les opérations de dragage sont avérées non nécessaires d'un point de vue strictement hydraulique. Pour répondre aux problématiques de navigabilité, la structuration en Association Syndicale Autorisée (ASA) avec une clef de répartition des

E_2	Désigner un opérateur unique sur la Giscle aval	20 000 €				20 000 €				3 588 €			3 588 €	20 000 €
Objectif 2 – Gérer les embouchures des fleuves côtiers														
E_3	Améliorer la capacité hydraulique du Préconil et de la Giscle	690 000 €			99 000 €	591 000 €								525 652 €
E_4	Définir un plan de gestion de l'embouchure de la Giscle et des eaux côtières	105 000 €			15 750 €	89 250 €								F

3.6.4. Perspectives et actions complémentaires à mettre en place

Les deux études en cours permettront d'ici la fin du Contrat de rivière un certain discernement :

- sur les problématiques d'érosion (projet MARITIMO - GRAMAS),
- sur l'opportunité d'un Contrat de milieu.

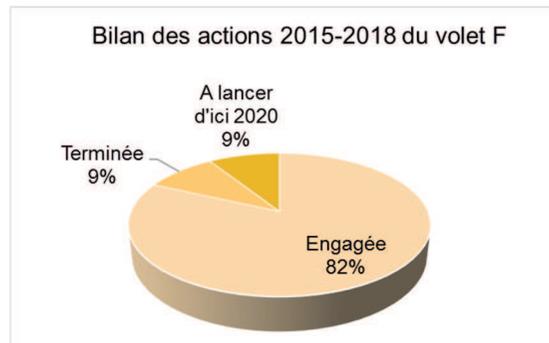
VOLET	N°	ACTION	MONTANT ESTIMATIF 2019-2020 € HT	PLAN DE FINANCEMENT mis à jour au mois de novembre 2018										
				Agence de l'eau		Région PACA		Département 83						
Volet E : Gestion des eaux côtières	Objectif 1 – Mettre en place une gouvernance des eaux côtières													
	E_1	Gouvernance du volet "Gestion des Eaux côtières et maritimes"	40 000 €	50 %	20 000 €									
	E_2	Désigner un opérateur unique sur la Giscle aval	-											
	Objectif 2 – Gérer les embouchures des fleuves côtiers													
	E_3	Améliorer la capacité hydraulique du Préconil et de la Giscle	428 750 €											
	E_4	Définir un plan de gestion de l'embouchure de la Giscle et des eaux côtières	50 000 €	<i>Projet MARITIMO GRAMAS</i>										

3.7. Volet F : Gouvernance et communication

3.7.1. État général d'avancement

L'état d'avancement du volet F est le suivant :

Volet F	
Engagée	9
Terminée	1
A lancer d'ici 2020	1
Suspendue	0
Total actions	11



Alors que l'ensemble des actions est quasiment entièrement engagé, le nombre de supports de communication réellement réalisés reste très faible par rapport au plan de communication initial : 7 outils dont le site internet, la plaquette présentant l'entretien de nos cours d'eau et les totems de repères de crue sur un total initial de 25.

Ainsi la majorité de ces actions est modifiée pour être recentrée sur celles jugées les plus pertinentes et afin que celles-ci puissent être réalisées de façon satisfaisante.

Les modifications techniques sont détaillées ci-dessous et le futur axe principal de travail dans la fiche F6 modifiée (voir en annexe).

3.7.2. Bilan technique

VOLET	N°	ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	PRIO RITÉ	PHASAGE PRÉVU EN 2015	AVANCEMENT (%)					RÉSUMÉ TECHNIQUE
						0	25	50	75	100	
Volet F : Gouvernance et communication	Objectif 1 – Asseoir la gouvernance du contrat de rivière										
	F_1	Animation du contrat de rivière	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2020			X			Les 7 agents du service cours d'eau participent à la mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes. L'animation du Contrat de rivière a été assurée d'abord par le responsable de service puis par une chargée de mission : sollicitation des instances de concertation et de gouvernance, coordination entre les maîtres d'ouvrage et suivi de la conduite des actions, élaboration du bilan à mi-parcours.
	F_3	Réaliser le bilan intermédiaire et final du Contrat de rivière	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2016 à 2017 et 2020			X			Le bilan à mi-parcours est réalisé et la seconde phase planifiée.
Objectif 2 – Renforcer la communication en interne pour mieux communiquer vers l'extérieur											
F_4	Mettre en place une communication de proximité sur l'entretien des cours d'eau	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2020			X			Les riverains sont sollicités par le biais des courriers d'autorisation et contactés un par un en cas de demande. Une plaquette "L'entretien de nos cours d'eau" a été élaborée et transmise. De façon régulière, des articles de presse et des actualités sont publiés dans la presse locale et les réseaux	

										internet. Durant la seconde phase, des visites de terrain pourront être régulièrement organisées : chaque année, pour chacun des quatre principaux cours d'eau (Gisclle, Mole, Préconil et Béliou/Bourrian). Les élus communaux seront conviés à y participer activement (préparation en amont) et les riverains sollicités dans le cadre des autorisations seront invités à y participer. L'occasion de faire exprimer différents points de vue et de les confronter à la réalité de terrain. La visite consistera principalement à présenter les modes d'entretien favorisés par la Communauté de communes (déchets de tout type, techniques de bouturage, chantier participatif avec l'équipe de Clarisse, élimination des arbres morts pouvant devenir des embâcles et conservation des troncs qui soutiennent les berges, reconnaissance et actions sur les espèces envahissantes,...) sur un ou deux secteurs vitrines du cours d'eau. L'échange sur site doit également être l'occasion d'expliquer et répondre aux questions plus générales concernant la réglementation ou l'exercice de la compétence GEMAPI (et sa taxe associée). Concrètement des documents d'information (plaquette "l'entretien de nos cours d'eau", schémas,...) pourront être remis ou présentés aux participants.
F_2	Assister les communes pour l'intégration de l'Eau dans urbanisme	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2015 à 2020			X			Le service cours d'eau participe à l'élaboration du SCOT du golfe de Saint-Tropez pour les thématiques qui le concernent. Par ailleurs, certaines communes sollicitent des avis techniques lors de projets d'aménagements : restrictions en zones inondables, périmètre de protection de la nappe, travaux sur linéaire de berges, utilisation du référentiel hydrologique et rétention des eaux pluviales. Depuis 2015, ce sont ainsi plus de 30 avis techniques qui ont été formulés. Les fiches "eau et urbanisme" ne seront pas réalisées car des guides existent déjà sur cette thématique.
Objectif 3 – Développer et faire vivre la conscience du risque inondation										
F_8	Eduquer aux risques inondation	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2017 à 2020					X	La culture du risque inondation se déploie au travers de plusieurs outils : totems repères de crue (cf Action C2), DICRIM (cf Action C6) et la réalisation de films pédagogiques (cf action F6). Cette communication sera davantage développée dans le cadre du PAPI complet.
F_9	Développer une communication responsable sur le risque inondation	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2018 à 2020				X		La Communauté de communes s'est dotée d'un catalogue de mesures de réduction de la vulnérabilité via le PAPI d'intention ainsi que d'un référentiel hydrologique. Ainsi le risque inondation est approfondi sur l'aspect débordement des cours d'eau mais aussi ruissellement, en collaboration avec les travaux engagés par les communes (cf action A10).

F_10	Mettre en place des outils d'aide à la décision et informer les populations en cas de crise	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2016 à 2020			X			<p>Les outils s'adressent aux acteurs impliqués dans la gestion de crise uniquement. Leur mise en œuvre est assurée par le service prévision de crues local de la Communauté de communes.</p> <p>Les outils à déployer le seront dans le cadre du PAPI, ils n'apparaissent ici que pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une plateforme pour diffuser des cartes inondables selon différents scénarios sera mise en place d'ici 2020 (projet Européen PROTERINA) - dans la suite des exercices de simulation organisés à l'occasion de l'approbation des PCS, des exercices intercommunaux pourront être prévus par la Communauté de communes (après 2020).
Objectif 4 – Développer et enraciner une culture des cours d'eau										
F_5	Animer des programmes pédagogiques sur l'eau	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2016 à 2020			X			<p>Une convention de partenariat a été signée le 30 janvier 2017 pour une durée de 3 ans, entre la direction des services départementaux d'éducation nationale du Var et la Communauté de communes. 7 classes ont déjà pu suivre le programme pédagogique durant l'année scolaire 2017-2018 avec 3 demi-journées en classe, au moins une sortie terrain et une grande journée de restitution avec l'ensemble des classes participantes. En 2018-2019, ce sont 13 classes ont bénéficié de ces programmes.</p>
F_6	Sensibiliser aux cours d'eau, valorisation des avancées du contrat	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2016 à 2020			X			<p>Divers outils doivent être mis en place pour représenter facilement la compétence cours d'eau et permettre l'acculturation des riverains : panneaux roll-up-, borne interactive, film pédagogique. Et également prévue une fête de la nature à l'occasion de la fin du Contrat de rivière.</p> <p>La fiche action est modifiée.</p>
F_7	Former les élus à la communication sur les cours d'eau	CC du Golfe de Saint-Tropez	1	2016 à 2020			X			<p>Cette action focalise principalement sur du temps d'animation consistant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer les visites terrains avec les élus (présenter les objectifs poursuivis, échanger sur la manière dont ils comprennent les projets et actions conduites et fournir des arguments techniques) ; - Impliquer les élus régulièrement sur les dossiers et faire un état régulier de l'avancement des actions en commission ; - Poursuivre l'élaboration de synthèses non techniques des études. <p>La réalisation d'un mémo technico-politique ou de fiches techniques argumentaires est abandonnée car chaque projet mérite d'être explicité de façon individuelle et adaptée au niveau de connaissances des élus concernés.</p>
F_11	Valoriser et communiquer sur le patrimoine naturel lié à l'eau	CC du Golfe de Saint-Tropez	2	2017 à 2020	X					<p>La Communauté de communes développe son pôle touristique notamment avec la création future de sentiers de randonnée</p>

F_5	Animer des programmes pédagogiques sur l'eau	150 000 €	45 000 €	45 000 €	60 000 €	9 000 €	10 500 €	0 €	7 350 €	19 833 €
F_6	Sensibiliser aux cours d'eau, valorisation des avancées du contrat	40 000 €	20 000 €	12 000 €	8 000 €					6 220 €
F_7	Former les élus à la communication sur les cours d'eau	30 000 €	15 000 €	9 000 €	6 000 €					F
F_11	Valoriser et communiquer sur le patrimoine naturel lié à l'eau	15 000 €	7 500 €	4 500 €	3 000 €					0 €

3.7.4. Perspectives et actions complémentaires à mettre en place

Ce volet évolue particulièrement pour cette seconde phase pour être recentré sur les actions jugées les plus pertinentes. Cette sélection précisée permettra de recentrer le temps d'animation sur quelques actions phares et de se donner les moyens de les réaliser.

De façon générale, les efforts sont concentrés sur des actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public, de façon à valoriser le travail réalisé au quotidien par la collectivité : visites annuelles de chantiers, fête de la nature, films pédagogiques, représentations à des événements,...

VOLET	N°	ACTION	MONTANT ESTIMATIF 2019-2020 € HT	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL mis à jour en 2019							
				Agence de l'eau	Région PACA	Département 83					
Volet F : Gouvernance et communication	Objectif 1 – Asseoir la gouvernance du contrat de rivière										
	F_1	Animation du contrat de rivière	80 000 €	70%	56 000 €						
	F_3	Réaliser le bilan intermédiaire et final du Contrat de rivière	F								
	Objectif 2 – Renforcer la communication en interne pour mieux communiquer vers l'extérieur										
	F_4	Mettre en place une communication de proximité sur l'entretien des cours d'eau	F								
	F_2	Assister les communes pour l'intégration de l'Eau dans urbanisme	F								
	Objectif 3 – Développer et faire vivre la conscience du risque inondation										
	F_8	Eduquer aux risques inondation	PM								
	F_9	Développer une communication responsable sur le risque inondation	F								
	F_10	Mettre en place des outils d'aide à la décision et informer les populations en cas de crise	F								
	Objectif 4 – Développer et enraciner une culture des cours d'eau										
	F_5	Animer des programmes pédagogiques sur l'eau	109 667 €	30%	21 354 €	30%	21 354 €				
	F_6	Sensibiliser aux cours d'eau, valorisation des avancées du contrat	20 900 €	50%	10 450 €	30%	6 270 €				

	F_7	Former les élus à la communication sur les cours d'eau	F						
	F_11	Valoriser et communiquer sur le patrimoine naturel lié à l'eau	15 000 €	50%	7 500 €	30%	4 500 €		

3.8. Bilan global et seconde phase

De façon générale, sur 68 actions initialement inscrites au Contrat de rivière : 45 ont été engagées, 19 sont terminées, 2 sont suspendues et 2 restent à lancer. De plus, deux nouvelles actions sont ajoutées pour la seconde phase (volet C – désimperméabiliser les zones d'activités et volet B – préparer un programme de restauration morphologique du Préconil médian).

Le total des dépenses réalisées entre 2015 et le mois d'avril 2018 s'élève à 5 278 561 € HT.
Par volet, sont détaillés ci-dessous les dépenses réalisées en phase 1 et le montant actualisé pour la phase 2.

Volet A : Qualité des eaux

Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux, pour atteindre le bon état des milieux et satisfaire les usages
17 actions
Montant prévisionnel estimé en 2015 : 23,3 M € HT
Dépenses réalisées phase 1 : 2,16 M € HT
Montant prévisionnel actualisé phase 2 : 22,4 M € HT

Volet F : Gouvernance et communication

Assurer l'animation, la mise en oeuvre et le suivi pérennes du Contrat de rivière
Développer et enraciner une culture des cours d'eau (compréhension, acceptation et respect)
11 actions
Montant prévisionnel estimé en 2015 : 0,70 M € HT
Dépenses réalisées phase 1 : 0,03 M € HT
Montant prévisionnel actualisé phase 2 : 0,23 M € HT

Volet E : Gestion des eaux côtières

Mettre en place une gestion concertée des embouchures des fleuves et des eaux côtières
4 actions
Montant prévisionnel estimé en 2015 : 0,90 M € HT
Dépenses réalisées phase 1 : 0,61 M € HT
Montant prévisionnel actualisé phase 2 : 0,52 M € HT

Volet B : Milieux naturels

Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques tout en tenant compte des enjeux locaux
15 actions
Montant prévisionnel estimé en 2015 : 6,1 M € HT
Dépenses réalisées phase 1 : 1,92 M € HT
Montant prévisionnel actualisé phase 2 : 8,97 M € HT

Volet C : gestion des inondations

Limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le territoire, tout en respectant le fonctionnement naturel des cours d'eau
13 actions
Montant prévisionnel estimé en 2015 : 2,3 M € HT
Dépenses réalisées phase 1 : 0,32 M € HT
Montant prévisionnel actualisé phase 2 : 0,14 M € HT

Volet D : Ressource en eau

Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir
8 actions
Montant prévisionnel estimé en 2015 : 5,4 M € HT
Dépenses réalisées phase 1 : 0,24 M € HT
Montant prévisionnel actualisé phase 2 : 2,23 M € HT

Présentation des 6 volets du Contrat de rivière

Le plus important écart financier entre le prévisionnel et le réalisé concerne le volet A et s'explique par le retard pris pour la reconstruction de la station d'épuration de la Mole.

Pour rappel, lors de l'approbation du Contrat de rivière, les partenaires financiers s'engageaient à hauteur :

- de 9 508 000 € HT pour l'Agence de l'eau
- de 1 141 000 € HT pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- indéterminée pour le Département du Var.

Conformément aux conventions d'aides financières effectivement établies, les aides accordées sont actuellement de :

- de 7 471 614 € pour l'Agence de l'eau
- de 1 081 287 € pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- de 243 083 € HT pour le Département du Var.

4. Evaluation des actions réalisées

4.1. Réduction des pressions et fonctionnalités des milieux

Il s'agit dans cette partie, de constater directement sur les milieux les impacts possibles des actions du Contrat de rivière.

4.1.1. Entretien et restauration permettant le développement et la pérennité des ripisylves

Le défaut d'entretien des berges des cours d'eau par les particuliers est supplanté par l'intervention de la collectivité dans le cadre des déclarations d'intérêt général. Dans ce cadre, les techniques douces et de végétalisation sont privilégiées :

- Les espèces locales (frênes, aulnes, saules,...) sont largement favorisées. Ce sont près de 3500 boutures de saules mises en place chaque année sur les 45 kilomètres de cours d'eau entretenus annuellement. La bouture va rapidement créer un système racinaire et se développer. Cette technique permet de recréer une végétation adaptée à moindre frais, et de consolider les berges grâce au pouvoir mécanique de son système racinaire.
- Les bois morts et souches sont conservés dans les zones naturelles. Ils constituent des habitats écologiques privilégiés et les souches maintiennent les berges à court et long terme. Seuls les arbres et bois morts qui risquent d'obstruer le lit sont retirés.
- Enfin la lutte contre les espèces envahissantes (notamment myriophylles et ailantes) perdure.



Evolution des boutures sur un tronçon de la Mole : septembre 2015 et août 2018

Dès lors, l'entretien régulier assuré historiquement par la collectivité sur le bassin versant de la Giscle permet d'assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques également sur les bassins versants du Bourrian, Béliou et du Préconil.

Ce même entretien est étendu peu à peu à d'autres bassins versants : cours d'eau de la Bouillabaisse depuis 2016 et ruisseaux de la baie de Pampelonne dès 2018.

4.1.2. Peuplement faunistique

L'inventaire patrimonial réalisé en 2015, a révélé le caractère remarquable du peuplement faunistique du bassin du Préconil.

Les secteurs amont du cours principal et des affluents sont caractérisés par un peuplement d'invertébrés typiques des cours d'eau temporaires des Maures, dont une association de Plécoptères polluo-sensibles qui témoigne par leur présence d'un milieu de bonne qualité. Certaines espèces sont très rares ou endémiques et présentent de ce fait, un grand intérêt patrimonial. Pour tous ces secteurs localisés en milieux naturels et boisés, l'absence (ou la rareté) de rejets d'eau usées et le maintien d'un couvert végétal forestier sont les garants de la préservation du cours d'eau et de ses peuplements.

Dans la partie médiane et aval du Préconil, les pêches électriques ont montré l'intérêt patrimonial du peuplement piscicole. Elles ont révélé la présence du barbeau méridional et de l'anguille, espèces remarquables. Cependant, certains secteurs sont marqués par une richesse et une densité moindres. L'homogénéisation du substrat par l'ensablement du lit participe fortement à réduire les capacités d'accueil du milieu pour le peuplement piscicole. Dans le secteur de la zone d'activité de Camp Ferrat, le Préconil est particulièrement soumis à l'ensablement. Des actions susceptibles de réduire ces dépôts de sédiments fins et ainsi, de rétablir la capacité d'accueil du milieu en diversifiant les habitats seraient bénéfiques pour le peuplement faunistique.

L'inventaire herpétologique révèle la présence de la Cistude d'Europe sur toute la partie médiane du Préconil et sur l'affluent le Couloubrier. A l'instar du peuplement piscicole, cette espèce souffre du colmatage du substrat par l'ensablement du milieu qui limite le nombre de caches.

Toutes les espèces remarquables étudiées et inventoriées ont en commun la nécessité de se maintenir dans le milieu au cours de la période estivale, quand la majeure partie du lit est asséchée. Elles doivent leur maintien à l'existence de zones refuges, dans lesquelles elles subsistent le temps que dure la période défavorable. Ces zones refuges peuvent être, pour certains invertébrés qui s'enfouissent dans le substrat, une nappe alluviale restant en eau quand l'écoulement superficiel est tari. Elles peuvent également se présenter sous forme de trous d'eau, généralement sur roche-mère, servant d'abris aux espèces piscicoles et aux cistudes d'Europe.

Enfin, il faut souligner l'importance de la ripisylve qui, dans les milieux temporaires, a un rôle considérable. Le régime hydrologique et le régime thermique doivent beaucoup à l'ombrage apporté par les arbres qui bordent le cours. En protégeant le milieu de l'ensoleillement direct, ils limitent en effet l'évaporation, le réchauffement des eaux et le développement algal. Par l'action des racines, ils limitent également l'érosion des berges. Il est donc important de favoriser le développement de la ripisylve sur tout le cours du Préconil et des affluents.

Ainsi, si les travaux d'entretien doux permettent d'ores-et-déjà de diminuer les pressions subies, les surplus de transport sédimentaire impactent toujours les peuplements. A noter qu'un cinquième des apports de sédiments proviennent de surfaces nues d'origine anthropique. La poursuite d'animation auprès de la profession agricole avec des conseils pour lutter contre l'érosion des sols viticoles doit ainsi perdurer.

De façon générale, l'ensemble des connaissances acquises pendant la première phase du Contrat de rivière, permet de prendre en compte ces espèces patrimoniales tant sur les programmations de travaux d'aménagements que les travaux réguliers d'entretien et de restauration de berges.

4.1.3. Soutien d'étiage grâce au barrage de la Verne

La particularité du fonctionnement du bassin versant réside dans l'utilisation du barrage de la Verne comme soutien d'étiage. En effet, grâce à lui, la Verne est toujours en écoulement et constitue donc un apport non négligeable pour le cours d'eau de la Môle.

Bien que le débit minimum restitué au droit du barrage soit réglementairement de 20 l/s, la collectivité gestionnaire favorise une restitution jusqu'à 156 l/s (ce qui correspond au maximum dans les conditions techniques actuelles). Cette gestion est bénéfique au cours d'eau de la Verne et par suite à la Môle et à la Giscle.

Ainsi, ce sont plusieurs centaines de mètres qui sont remis en eau grâce à cette gestion proactive : en 2015, cette augmentation a permis de faire reculer l'assèchement de près de 900 mètres linéaires la Môle la première semaine d'août.



Recharge en eau de la Môle au niveau du pont du Val d'Astier grâce au barrage de la Verne (photos respectivement prises le 14/06/16 et 09/08/16)

Ce qu'il faut retenir de l'été 2016 :

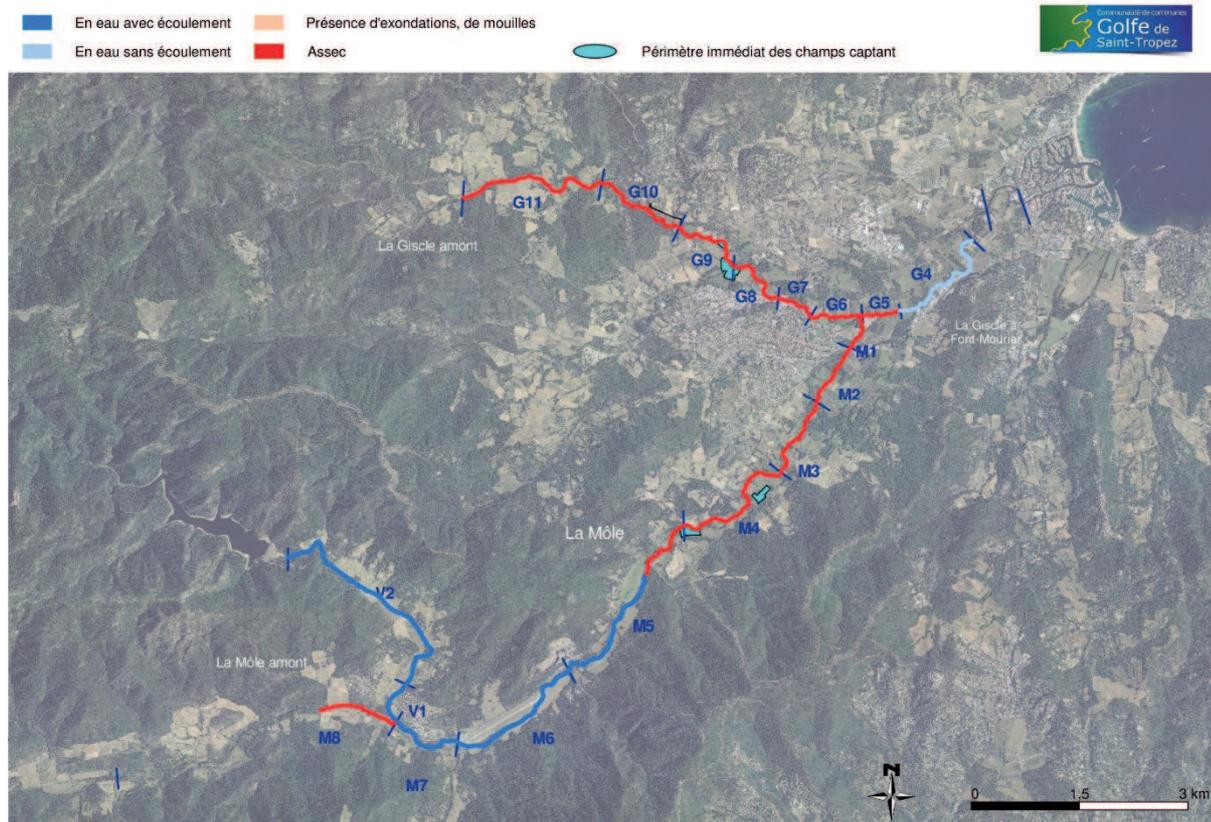
- la Giscle est asséchée sur 7400 mètres du 9 août au 20 septembre 2016,
- l'assèchement le plus drastique de la Môle s'effectue le 4 novembre 2016 sur 5800 mètres linéaires,
- ce décalage dans le temps s'explique par le soutien du barrage de la Verne qui a permis une remise en eau partielle de la Môle (3400 mètres linéaire remis en eau entre le 11 juillet et le 31 août).

Ce qu'il faut retenir de l'été 2017, particulièrement chaud et sec :

- la Giscle est asséchée sur plus de 7500 mètres du 11 juillet au 13 novembre 2017, dernière date de suivi,
- la Môle est asséchée sur plus de 6000 mètres à deux périodes : fin juillet (observations du 26 et 28 juillet) et à partir du 27 septembre 2017,

- ce décalage dans le temps s'explique par le soutien du barrage de la Verne qui a permis une remise en eau partielle de la Môle (700 mètres linéaire remis en eau entre le 26 juillet et le 04 août),
- il aura fallu attendre la fin janvier 2018 pour une remise en eau des cours d'eau sur l'ensemble de leur linéaire.

Assèchement maximal de l'année 2017



Assèchement maximal de l'été 2017

4.2. Qualité physico-chimiques et écologique des eaux

Il s'agit ici de comparer les états de qualité des principaux cours d'eau du territoire : en 2012 (initiative du début du Contrat de rivière) et en 2018 (à mi-parcours). Du fait des conditions hydrologiques, au moment de la rédaction du présent rapport, toutes les campagnes physicochimiques n'ont pas pu être faites. Seules les qualités biologiques (Indice Biologique Global et Indice Biologique Diatomées) sont donc analysées.

Concernant l'indice biologique global (IBG) trois dégradations sont constatées entre 2012 et 2018 :

- la Môle pour ses deux stations situées en aval de la station d'épuration,
- le Bélieu qui présente un état médiocre dès sa partie amont et se détériore davantage proche de son embouchure
- la Grenouille, affluent de la Giscle, en amont de Cogolin.

Au contraire, l'état du Préconil semble être stable voire s'améliorer entre les deux campagnes.

L'indice biologique diatomées (IBD) n'est pas aussi bien renseigné en 2012, hormis sur le Préconil. Dans ce cas, cet indice confirme une tendance de relative amélioration.

Il convient de rappeler les conditions hydrologiques des mois précédents les plus récentes analyses : sévères et impactant. En effet, la sécheresse longue et intense (année 2017 jusqu'aux premières semaines de 2018) de près de 7 mois a pu contribuer à l'appauvrissement des secteurs amont.

Les résultats partiels des analyses physicochimiques viennent cependant témoigner de concentrations élevées de pesticides sur le Bélieu et de métaux lourds sur la Môle et Grenouille (sans que des pressions anthropiques ne soient identifiées pour cet affluent).

L'extension et la mise en conformité de la station d'épuration de la commune de la Môle pourra être mieux évaluée à la fin du Contrat de rivière (travaux en cours).

Qualité des eaux superficielles des principaux cours d'eau



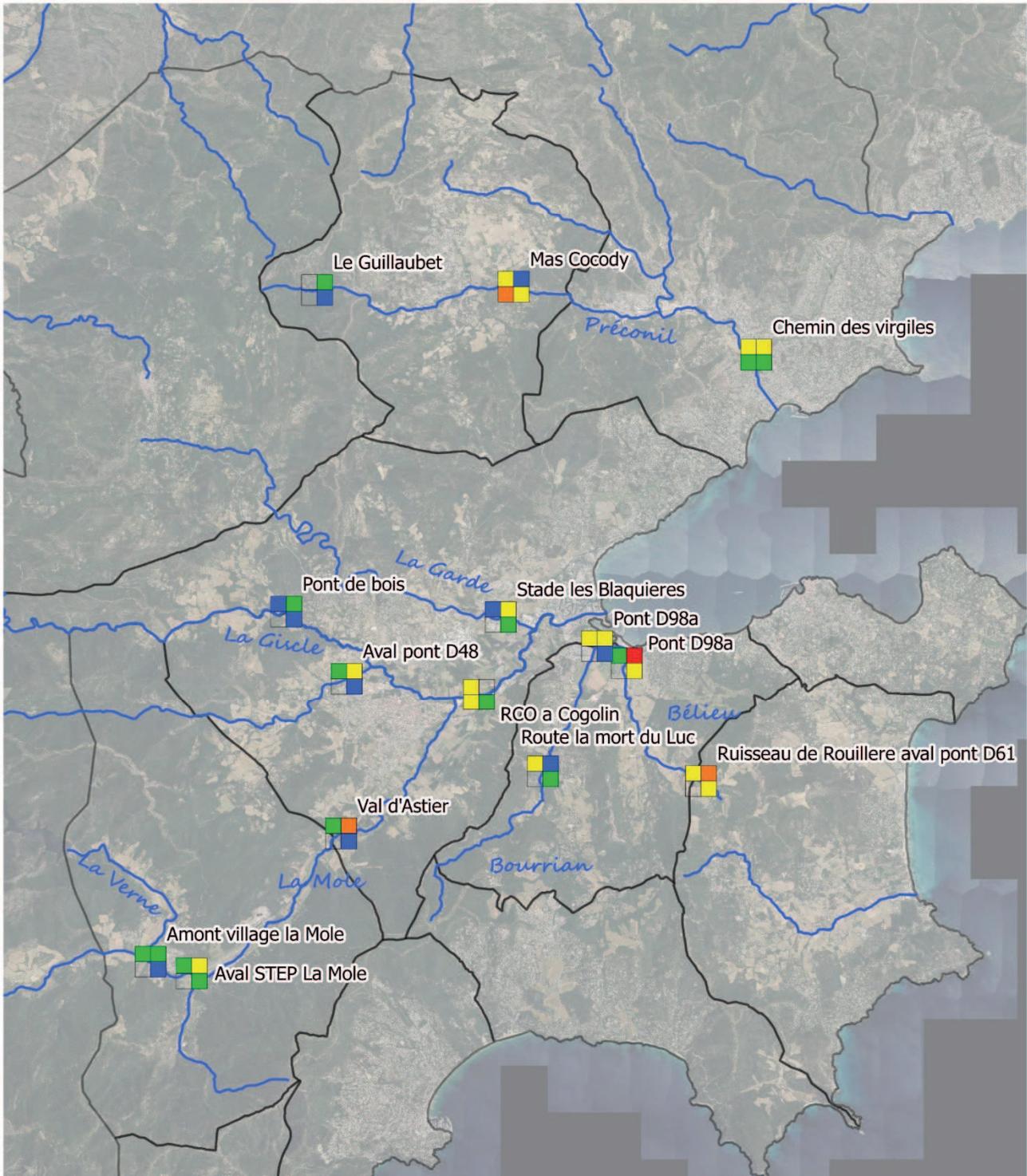
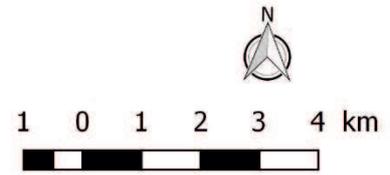
Indices Biologiques Global et Diatomées :
Années 2012 et 2018
IBG 2012 -

 - IBG 2018
IBD 2012 -

 - IBD 2018

Etat biologique :

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Non renseigné



4.3. Communication

De façon ponctuelle, des articles sont publiés au travers de différents supports :

- dans la presse locale (journal Var matin) ;
- sur le web (réseau social Facebook, site institutionnel de la Communauté de communes, plateforme nos cours d'eau) ;
- dans les revues municipales ;
- dans des publications spécialisées (magazine de l'Agence de l'eau Sauvons l'eau, revue agricole En Pays Varois).



Exemples d'articles publiés

4.4. Réponses aux attentes du Comité d'agrément

Le comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée, lors de la séance du 18 décembre 2013 (Délibération n°2013-36):

- **INSISTAIT** sur les deux enjeux majeurs que sont la restauration de l'équilibre morphologique et des fonctionnalités naturelles des cours d'eau en lien avec la prévention des inondations, ainsi que la restauration de l'équilibre quantitatif et qualitatif de la ressource en eau entre satisfaction des usages, protection des milieux et faisabilité financière ;
- **DEMANDAIT** que le contrat de rivière intègre lors du bilan à mi-parcours les actions issues des études prioritaires à réaliser en première partie du contrat, ainsi que les suites à donner quant à l'extension vers un éventuel contrat de baie et/ou SAGE.

4.4.1. Equilibre quantitatif respecté

Depuis 2015, l'étude de détermination des volumes prélevables a permis :

- de constater que la problématique d'intrusion saline n'est plus d'actualité compte tenu de l'amointrissement des volumes prélevés en nappe
- de cibler et mieux organiser le suivi piézométrique de la nappe de façon à surveiller précisément et de façon très régulière les niveaux pour adapter au plus juste les prélèvements et de ne jamais dépasser les maximums de volumes prélevables (préjudiciables au milieu).

Le pôle Eau de la Communauté de communes (anciennement SIDECEM) a également mis en œuvre une gestion proactive de la réserve d'eau constituée par le barrage de la Verne dans la mesure où son débit aval sert de soutien d'étiage durant l'été.

Par ailleurs, la mise en fonction de l'usine de Basse Suane, permet de sécuriser la distribution d'eau potable dans tout le golfe, de ne plus solliciter la nappe du Préconil et rendra ainsi les nappes de la Môle et de la Gisle moins contributives des aléas des consommations.

Enfin il convient de souligner que la récente fusion du syndicat des eaux au sein de la Communauté de communes permettra de lier davantage encore les politiques de distribution d'eau potable avec celles environnementalistes des milieux aquatiques, et de renforcer la gouvernance.

4.4.2. Restauration équilibre morphologique

Tout comme la mise en œuvre du Contrat de rivière est complémentaire à la rédaction du PAPI complet, les schémas d'aménagements et de travaux en rivières sont dimensionnés aussi bien pour l'enjeu de prévention des inondations que dans un souci de restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau.

C'est ainsi que le PAPI complet renforce l'opérationnalité des programmes de travaux en cours de démarrage. Son premier objectif stratégique s'intitule d'ailleurs « Réduire le risque d'inondation en restaurant un fonctionnement naturel des bassins versants ».

L'exercice de la compétence GEMAPI conforte également cette cohérence entre prise en compte des fonctionnalités des milieux naturels et protection des inondations.

4.4.3. Réflexions sur l'opportunité d'étendre le périmètre à un Contrat de Milieu ou SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) comprend un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et un règlement dont le contenu contribue à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux assignés aux différentes masses d'eau, ainsi qu'à la mise en œuvre du programme de mesures prévu par la Directive Cadre sur l'Eau.

Le SAGE est doté de la même portée juridique que le SDAGE : les décisions administratives dans les domaines de l'eau et de l'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales) devant lui être compatibles, les autres décisions devant le prendre en compte. Ainsi, la plus-value du SAGE réside principalement dans le caractère opposable aux tiers de son règlement.

Plus précisément concernant les enjeux territoriaux, des règles de partage des eaux pourraient être rendues opposables. Cependant, un seul usager (ex SIDECM) concerne les nappes alluviales exploitées et ses efforts pour préserver l'équilibre quantitatif ont déjà fait leur preuve.

Par ailleurs, d'autres approches spécifiques à la gestion de l'eau sont déjà déployées, notamment avec l'application de la Directive des Eaux Résiduaires Urbaines (DERU), le volet littoral maritime du SCoT avec sa réglementation concernant les usages des espaces maritimes et les périmètres de protection des nappes. L'intérêt d'opposabilité serait donc restreint pour le cas des bassins versants du golfe de Saint-Tropez.

De plus, nécessitant un temps de rédaction relativement long (en moyenne 7 ans), un SAGE risquerait d'essouffler la dynamique instaurée.

Le relais SCoT semble plus pertinent pour une traduction réglementaire dans les politiques locales. Le service cours d'eau contribue à son élaboration, et propose également de développer certains sujets avec les communes par exemple avec les eaux pluviales.

Enfin, l'instauration d'une Commission Locale de l'Eau pourrait amener de la confusion quand le bureau communautaire est déjà convié pour échanger sur les dossiers propres à la compétence GEMAPI et que les services de l'Etat et les usagers sont sollicités autant que nécessaire. Enfin, le Comité de rivière permet déjà aux usagers d'être entendus.

Sans la portée juridique d'un SAGE, un contrat de milieu (contrat de rivière ou contrat de milieu) permet de formaliser un programme d'actions, généralement à horizon 5 ans, en terme d'études, de travaux,... et avec un financement par différents partenaires.

Ainsi, avec l'élaboration future d'un contrat de milieu, la politique de gestion de l'eau pourrait perdurer sur des thématiques autres que celle des inondations (détaillée spécifiquement dans le cadre du PAPI) et s'étendre aux petits fleuves côtiers et au littoral.

Dans ce sens une étude d'opportunité pour la mise en place d'un contrat de milieu, plus spécifiquement dédié au littoral, a été réalisée. Ce travail a consisté à définir les enjeux environnementaux, économiques et sociaux des espaces maritimes du golfe de Saint-Tropez, établir une liste d'actions prioritaires (tant en termes de gestion que de valorisation) puis analyser la plus-value d'un contrat de milieu pour leur mise en œuvre.

Cependant, les connaissances actuelles d'érosion ou d'accrétion du littoral et de la dynamique sédimentaire ne permettent pas encore de statuer sur l'opportunité d'inscrire une programmation de travaux au travers d'un contrat de milieu.

Enfin, le périmètre d'action et plus précisément l'extension aux petits fleuves côtiers, notamment induite par la formalisation de la compétence GEMAPI à l'échelle de la Communauté de communes, est déjà mise en œuvre avec notamment l'entretien du ruisseau de la Bouillabaisse et de la baie de Pampelonne.

En conclusion, suite au Contrat de rivière 2015-2020 et tenant compte de la révision actuelle du SCOT, la poursuite de la gestion de l'eau s'organiserait de façon plus pertinente au travers d'un Contrat de baie qu'un SAGE mais il est encore trop tôt pour statuer définitivement sur cette orientation.

4.5. Cohérence avec la SLGRI

En réponse à la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), le volet C « Gestion des inondations » du Contrat de rivière développe déjà des travaux, en respectant la cohérence des grands objectifs (détails dans le tableau ci-après).

Ces axes de travail constituent parfois des réponses partielles mais l'élaboration d'un PAPI durant les années 2018 et 2019, et ce sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité du Golfe de Saint-Tropez, doit permettre de satisfaire totalement la compatibilité des démarches.

Par ailleurs, l'ambition de la Communauté de communes va au-delà dans la mesure où un service d'alerte local des crues (SDAL) est déjà mis en œuvre avec un régime d'astreintes, et où une coordination des communes sur le volet risque est souhaitée.

Grand Objectif du PGRI	Objectif pour la stratégie locale du TRI Est-Var	Réponses du Contrat de rivière
OG1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans le SCoT de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et veiller à une élaboration harmonisée des autres SCoT ainsi que des PLU - Travailler à une doctrine commune pour la prise en compte du ruissellement dans la planification et la pratique d'urbanisme - Elaborer ou réviser les schémas directeurs d'assainissement pluvial - Intégrer les réflexions de l'atelier national « Argens » afin de prendre appui sur l'expérience des territoires voisins - Poursuivre le programme de PPRi défini sur le périmètre de la SLGRI et travailler à l'élaboration de PPRL 	Actions A10, C6, C7, C9
OG2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en amont sur la préservation des espaces stratégiques des cours d'eau - Poursuivre globalement le travail de limitation des débordements - Améliorer et intégrer la connaissance des enjeux environnementaux dans la conception des ouvrages et projets - S'organiser à différents niveaux pour mettre fin aux dépôts illicites en zones inondable 	Actions B8, B9, C12
OG3 : Améliorer la résilience des territoires exposés	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et accompagner les démarches d'amélioration de surveillance et d'alerte - Doter l'ensemble des communes de la stratégie du périmètre de DICRIM, PCS voire de PCS intercommunaux - Développer les diagnostics de vulnérabilité - Développer la connaissance et les actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux touristiques - Capitaliser les diagnostics de vulnérabilité déjà réalisés sur ce territoire et accompagner la mise en œuvre des résultats de ces études - Mettre en œuvre une action phare d'accompagnement technique et financier pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations des habitations sur les 14 communes couvertes par un PPRi approuvé 	Actions C5, C6, C10
OG4 : Organiser les acteurs et les compétences	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à une animation globale de la stratégie Est-Var - Réfléchir à l'opportunité d'un SAGE Argens afin d'intégrer les réflexions relatives aux territoires voisins dont les problématiques sont similaires à celles du territoire du Golfe de Saint-Tropez 	
OG5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer et harmoniser la connaissance de l'aléa et du risque de submersion marine - Veiller à disposer d'éléments de connaissance sur le risque de ruissellement - Identifier les sites stratégiques pour les repères de crues. - Développer l'utilisation des réseaux sociaux pour l'information préventive et la communication vers les populations en crise et post-crise - Développer l'information préventive à destination des populations touristiques - Concevoir et organiser une information communale régulière afin de développer la conscience des risques au sein de la population - Mobiliser le tissu associatif pour toucher et sensibiliser au plus près les citoyens sur le risque d'inondation 	Actions A10, C2, C1, C7

5. Conclusion

Sur un total de 68 actions, 45 actions ont été engagées et 19 sont terminées.

De façon générale, la première phase du Contrat de rivière a permis d'évaluer les impacts, étudier les différentes solutions et solliciter les autorisations réglementaires nécessaires, principalement :

- de la station d'épuration de Grimaud pour la plus importante opération de l'enjeu Qualité ;
- des travaux de la Garde pour les chantiers en rivière, qui serviront de vitrine pour l'enjeu Milieux ;
- des travaux de restauration hydrogéomorphologique sur la Giscle aval.

Ces trois opérations vont prendre forme et être mis en œuvre lors de la seconde phase du Contrat de rivière.

D'autres chantiers en rivière pourront prendre forme ultérieurement sur le Préconil. En effet, les dernières études démontrent qu'une restauration végétale ou ponctuelle des berges n'est pas suffisante pour retrouver un bon état de qualité hydromorphologique. Ainsi, la réduction du risque inondation nécessite des travaux hydrauliques sur ce cours d'eau.

Cependant une les travaux hydrauliques prévus dans le PAPI du golfe de Saint-Tropez pourront être complétés d'une restauration morphologique du cours d'eau médian, c'est l'objet de l'ajout de l'action B16.

Puisque les connaissances sont largement approfondies, l'essentiel du travail restant sera axé sur l'animation auprès des professionnels territoriaux (entreprises vulnérables aux inondations, entreprises de carénage, viticulteurs,...) et sur la continuité des travaux d'entretien et de restauration en rivière.

Des actions de communication pourront également être développées.

Enfin, en complémentarité de l'élaboration du PAPI complet, la réflexion doit être poursuivie sur l'opportunité d'un Contrat de baie dans les années à venir.



Contrat de rivière

Une démarche partenariale



RÉGION
SUD

PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

LE DÉPARTEMENT
VAR

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :
Marie-laure BERTHOMMÉ, chargée de mission du Contrat de rivière
Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

2, rue Blaise Pascal

83310 Cogolin

04 94 55 78 28

mlberthomme@cc-golfedesainttropez.fr

Mars 2019

Synthèse Mi-parcours du Contrat de rivière

Gisclle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez

Plus d'informations sur www.cc-golfedesainttropez.fr/noscoursdeau